

Budget de dépenses

2004-2005

Volume II

Crédits des ministères et organismes

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2005

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément
aux articles 45 et 47
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-22460-8
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Le présent volume présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2004-2005 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et programmes. Il est à noter que les tableaux apparaissant au début de ce volume englobent non seulement les crédits et les dépenses des ministères et organismes du gouvernement mais également les crédits et dépenses du Volume I concernant l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière. Ces tableaux sont présentés ainsi afin de faciliter l'accès à l'information portant sur les crédits et le budget de dépenses.

En plus du présent volume « *Crédits des ministères et organismes* », trois autres volumes composent les informations touchant le Budget de dépenses 2004-2005 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Volume III : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

Ce volume regroupe les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01). On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuilles.

Volume IV : Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Ce volume débute par un message de la présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du Budget de dépenses 2004-2005. Les chapitres qui suivent fournissent des informations complémentaires sur le Budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

Table des matières

Page

NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget de dépenses et des crédits	A-9
2. Contenu du Volume II du Budget de dépenses	A-9
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes	A-11
4. Termes apparaissant au Budget de dépenses et modalités régissant les crédits	A-13
5. Définition des supercatégories	A-16
6. Définition des catégories	A-18
7. Illustration du tableau d'un programme	A-20

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses	B-3
Distinction entre le budget de dépenses et les crédits	B-4
Sommaire des crédits	B-5
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006	B-6
Sommaire des crédits 2004-2005 pouvant être reportés en 2005-2006	B-7
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net	B-8

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales, Sport et Loisir	1-1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2-1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	3-1
Conseil exécutif	4-1
Culture et Communications	5-1

Table des matières

	Page
Développement économique et régional et Recherche	6-1
Éducation	7-1
Emploi, Solidarité sociale et Famille	8-1
Environnement	9-1
Finances	10-1
Justice	11-1
Relations avec les citoyens et Immigration	12-1
Relations internationales	13-1
Ressources naturelles, Faune et Parcs	14-1
Revenu	15-1
Santé et Services sociaux	16-1
Sécurité publique	17-1
Transports	18-1
Travail	19-1

NOTES EXPLICATIVES

Notes explicatives

1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2004-2005 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2005. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le Budget de dépenses présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu d'une loi particulière, ainsi que les crédits déjà votés en vertu de lois sur les crédits adoptées antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses.

2. CONTENU DU VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES

Le Volume II présente les crédits des ministères et des organismes du gouvernement en deux sections. La première section est consacrée au sommaire des crédits et du budget de dépenses des ministères et des organismes du gouvernement et la seconde présente les crédits et les dépenses de chacun des portefeuilles ministériels.

SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section couvre non seulement les ministères et les organismes du Volume II mais également l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne dont le budget et les crédits sont présentés au Volume I. Elle est composée de tableaux résumant, par portefeuilles et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- le tableau « Budget de dépenses » comparant le budget de dépenses 2004-2005 à la dépense probable 2003-2004;
 - le tableau « Distinction entre le budget de dépenses et les crédits » faisant le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
 - le tableau « Sommaire des crédits » présentant la répartition des crédits selon leur mode d'autorisation;
-

Notes

explicatives (suite)

- le tableau « Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 » présentant, par portefeuilles et par programmes, les crédits portant sur une période de plus d'un an. Une information plus détaillée sur ce sujet est fournie à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
- le tableau « Sommaire des crédits 2004-2005 pouvant être reportés en 2005-2006 » précisant, par portefeuilles, le montant maximal de crédits qui pourra être reporté s'il y a un solde non utilisé en fin d'exercice et si les conditions apparaissant au Budget de dépenses sont respectées. Les conditions qui s'appliquent aux crédits reportés sont précisées au bas des tableaux des crédits d'un programme;
- le tableau « Programmes faisant l'objet d'un crédit au net » énumérant les programmes pour lesquels un crédit au net est prévu. Une information plus détaillée est fournie à la suite de la présentation de chacun des portefeuilles concernés.

SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, le budget de dépenses et les crédits prévus en 2004-2005 comparés à ceux de 2003-2004. L'effectif total prévu en 2004-2005 est aussi comparé à celui de 2003-2004. Des tableaux ventilant les budgets de dépenses et d'investissements pour l'ensemble du portefeuille et pour chacun des programmes sont également présentés.

De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- un tableau sommaire présentant la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille répartie par programmes. Les crédits à voter y sont distingués des crédits déjà autorisés, tels que les crédits permanents, les crédits reportés et les crédits déjà votés. Un tableau complémentaire présente les budgets de dépenses et d'investissements ventilés selon les différentes supercatégories. L'effectif total des programmes et des fonds spéciaux, s'il y a lieu, y est également précisé;
- un tableau sommaire présentant, pour chacun des programmes, la répartition par éléments. Les budgets de dépenses et d'investissements sont aussi ventilés selon les différentes supercatégories. La prévision de crédits reportés est indiquée, s'il y a lieu.

L'utilisation du crédit au net ainsi que du crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions concernant le report du crédit se rapportant à ce programme sont précisées, si applicables;

- un tableau « Crédits de transfert » présentant, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. Ces dépenses sont également réparties par bénéficiaires et par catégories de dépenses.
-

Notes explicatives (suite)

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- un tableau « Crédit au net » indiquant les montants de prévisions des dépenses et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
- un tableau « Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 » précisant, par programmes et par éléments, les crédits à voter;
- un tableau « Crédits affectés à un fonds spécial » précisant, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. Ces crédits sont également répartis par bénéficiaires et par catégories de dépenses. L'effectif total affecté aux fonds spéciaux du portefeuille est également indiqué.

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

Pour les besoins de la présentation du Budget de dépenses 2004-2005, la structure budgétaire a subi certains changements. Les principales modifications apportées à chacun des portefeuilles sont décrites ci-dessous. Un signe (+) indique l'ajout d'une responsabilité alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'une responsabilité.

ASSEMBLÉE NATIONALE

- (+) Le programme « Secrétariat général, affaires parlementaires et affaires institutionnelles » incorpore un nouvel élément soit le « Secrétariat général, affaires juridiques, bibliothèque et sécurité ».

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

Certaines activités se retrouvant auparavant au programme « Fonctions gouvernementales » ont été transférées au programme « Secrétariat du Conseil du trésor ».

- (+) Le nouveau programme « Gouvernement électronique » incorpore un nouvel élément « Soutien au gouvernement en ligne ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET RECHERCHE

- (+) Le programme « Développement économique et régional » comprend un nouvel élément « Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissement ».
-

Notes explicatives (suite)

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE ET FAMILLE

- (+) Les éléments « Solidarité jeunesse » et « Action communautaire » ont été ajoutés au programme « Mesures d'aide financière ».

L'élément « Soutien financier aux organismes communautaires œuvrant auprès des familles » du programme « Mesures d'aide à la famille et à l'enfance » a été retiré. Les activités reliées à cet élément ont été réparties entre certains programmes du portefeuille.

FINANCES

Les activités qui se retrouvaient à l'élément « L'Inspecteur général des institutions financières » du programme « Direction du Ministère » ont été réparties entre le nouvel élément « Le Registraire des entreprises » ajouté au programme « Direction du Ministère » et l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, un nouvel organisme non budgétaire.

RESSOURCES NATURELLES, FAUNE ET PARCS

Les activités du portefeuille « Ressources naturelles, Faune et Parcs » ont été regroupées en deux programmes « Gestion des ressources naturelles et fauniques » et « Promotion et développement de la Capitale-Nationale ».

TRAVAIL

- (+) L'élément « Contribution financière du ministère du Travail à la Commission des relations du travail » a été ajouté au programme « Travail ».

AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2004-2005 incorpore d'autres modifications consécutives au regroupement de programmes ou d'éléments de programmes. Des changements au libellé ou à la numérotation de certains programmes ou éléments de programmes ont aussi été apportés. Le cas échéant, les données comparatives 2003-2004 ont été ajustées pour en assurer la cohérence.

Notes

explicatives (suite)

4. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES ET MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS

BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres ».

BUDGET D'INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENT

Le budget d'investissements comprend les déboursements prévus pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances ». Bien qu'ils ne constituent pas une dépense, les investissements en prêts, placements et avances sont inclus au budget d'investissements puisqu'ils entraînent des débours qui ne peuvent se faire sans crédits.

Les investissements en immobilisations sont capitalisés et l'amortissement est inscrit à la dépense de l'exercice à l'intérieur de la supercatégorie « Fonctionnement ». Ainsi, l'amortissement découle des crédits d'investissements utilisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement ne requiert pas de crédit puisqu'il s'agit d'une dépense qui n'exige pas de débours.

Aux fins de l'établissement des crédits d'un programme, le budget de dépenses, le budget d'investissements et l'amortissement sont présentés distinctement. Pour la ventilation par supercatégories, le budget de dépenses et le budget d'investissements sont présentés distinctement.

CRÉDITS

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi qu'aux débours prévus au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds consolidé du revenu un montant maximal par programmes pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

CRÉDITS À VOTER

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier et qui ne sont pas pourvus par des lois déjà votées. Ainsi, les crédits permanents, les crédits déjà votés et les crédits reportés sont soustraits des crédits totaux d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

Notes

explicatives (suite)

L'Assemblée nationale vote les crédits au niveau du programme de telle sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. À l'intérieur d'un programme, les ministères peuvent cependant modifier en cours d'exercice la répartition de leurs crédits à moins que celle-ci ne concerne la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ». Dans ces cas, une autorisation du Conseil du trésor est préalablement requise.

Le Conseil du trésor est toutefois habilité à autoriser un transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille et ce, dans les limites fixées dans les lois sur les crédits. Pour 2004-2005, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés pourvu que de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 10 % le montant du crédit voté d'un programme. Il est à noter que le transfert de crédits entre programmes ne s'applique pas à une provision.

À la fin d'un exercice financier, tout solde d'un crédit non utilisé est automatiquement périmé, s'il n'est pas reporté.

CRÉDIT AU NET

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q, c. A-6.01) prévoit la possibilité qu'un crédit soit un crédit au net.

Avec ce mécanisme, les revenus perçus continuent d'être versés au fonds consolidé du revenu, conformément à la pratique courante. Cependant, la législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

CRÉDITS COMPARATIFS

Les crédits comparatifs comprennent les crédits inscrits au Budget de dépenses 2003-2004 ajustés des crédits supplémentaires, ainsi que des variations des crédits permanents.

Les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de programmes ou de portefeuilles pour l'exercice 2004-2005. Ils comprennent aussi les crédits réellement reportés de 2002-2003 à 2003-2004. Dans le cas des revenus associés au crédit au net, les données comparatives présentées sont celles qui apparaissaient au Budget de dépenses 2003-2004.

Notes

explicatives (suite)

CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an qui ont été votés à un exercice antérieur. La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit qu'un crédit peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par une loi particulière et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, cette loi précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par la loi sont payées à même le fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés indiquent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice afin de refléter la dépense réelle.

CRÉDITS REPORTÉS

Les crédits reportés de l'exercice précédent proviennent du solde non utilisé du crédit d'un programme où le report de crédits est prévu.

Malgré la disposition qui prévoit qu'un crédit non dépensé à la fin de l'exercice financier devient périmé, il est possible, sous certaines conditions, de reporter à l'exercice suivant le solde du crédit non utilisé à la fin de l'exercice financier.

Le montant prévu de report de crédits est incorporé au budget de dépenses du programme. Ce montant ne fait pas partie du crédit à voter puisqu'il provient des crédits qui ont été votés au cours de l'exercice précédent.

DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine. Elle tient compte des changements qui ont été apportés aux structures de programmes ou de portefeuilles pour l'exercice 2004-2005.

EFFECTIF

L'effectif est présenté en équivalents temps complet (ETC). L'ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet. L'effectif comparatif comprend l'effectif indiqué au Budget de dépenses de l'exercice précédent, modifié, s'il y a lieu, pour refléter les changements à la structure des programmes, les transferts de postes entre ministères ainsi que les ajustements récurrents effectués en cours d'exercice.

Notes

explicatives (suite)

Par exemple, l'ETC d'une personne qui occupe un emploi à temps complet et qui a travaillé toute l'année équivaut à 1. L'ETC d'une personne qui a travaillé à temps partiel, à temps réduit ou une partie de l'année seulement varie entre 0 et 1. Finalement, l'ETC d'une personne qui a été en congé sans solde durant une année entière est égal à 0.

ÉLÉMENT

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'intervention.

PORTEFEUILLE

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

PROGRAMME

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits se fait par programmes.

PROVISION

Une provision est un élément de programmes pour laquelle la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions prévues au Budget de dépenses.

5. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues par un ministère ou un organisme pour assumer la totalité ou une partie des dépenses imputées sur un fonds spécial qu'il administre, afin notamment d'en assurer l'équilibre entre les revenus et les dépenses.

Notes

explicatives (suite)

CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant de la variation à la provision pour créances douteuses et à la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement.

FONCTIONNEMENT

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues notamment pour l'acquisition, la location-exploitation et l'utilisation de biens et de services. Elle inclut également l'amortissement des immobilisations.

IMMOBILISATIONS

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les frais encourus pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations.

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle regroupe, entre autres, les paiements à effectuer en vue d'acquérir certains éléments d'actif. On y retrouve les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et aux entreprises du gouvernement, ainsi que l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises, du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie.

RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend la rémunération normale, le temps supplémentaire et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, à temps partiel et occasionnels du secteur public. Elle comprend également les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec ainsi qu'aux étudiants et aux stagiaires. Elle inclut enfin les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, les intérêts sur le compte des régimes de retraite, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et les frais associés à la gestion de la dette. On ne retrouve cette supercatégorie qu'au portefeuille « Finances ».

Notes

explicatives (suite)

TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne constituent pas pour le gouvernement des acquisitions directes de biens ou de services.

6. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes :

CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération, des organismes et des entreprises du gouvernement, ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend le fonctionnement, autre que la rémunération d'un fonds spécial.

INTÉRÊT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le paiement des intérêts sur emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une entreprise, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

Notes explicatives (suite)

RÉMUNÉRATION

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend la rémunération du personnel d'organismes et d'entreprises du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend la rémunération du personnel affecté à un fonds spécial.

SUPPORT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend le soutien financier versé aux bénéficiaires, autre que celui mentionné à l'intérieur de la même supercatégorie, aux catégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Capital » et « Intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les paiements destinés à fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes.

Notes explicatives (suite)

7. Illustration du tableau d'un programme

Éléments	2004-2005			2003-2004																																																																						
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits																																																																					
			(\$000)																																																																							
1. Soutien au Conseil du trésor	53 205,0	131,0	750,0	53 824,0	96 067,3																																																																					
2. Fonctions gouvernementales	13 267,1	-	-	13 267,1	18 156,8																																																																					
3. Contributions de l'employeur	54 380,0	-	-	54 380,0	244 994,0																																																																					
4. Fonds dédiés aux sinistres	8 855,7	-	-	8 855,7	10 250,0																																																																					
5. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	100,0	100,0																																																																					
	129 707,8	131,0	850,0	130 426,8	369 568,1																																																																					
Moins :																																																																										
Crédits permanents																																																																										
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)																																																																										
Élément 1				9,6	9,6																																																																					
Crédits reportés																																																																										
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				2 214,3	1 895,7																																																																					
Crédits à voter**				128 202,9	367 662,8																																																																					
<p>Le total des prévisions de dépenses, moins la portion de l'amortissement, plus les prévisions d'investissements donnent les crédits requis pour le programme</p>																																																																										
<p>Le programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales exercées par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière de dotation et de recrutement, de soutien et de coordination à la gestion des ressources, notamment en ce qui a trait aux activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4). Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées suite au verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Finalement, ce programme inclut une provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.</p>																																																																										
<p>* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.</p>																																																																										
<p>** Comprendant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.</p>																																																																										
<h3>Ventilation par supercatégories</h3>																																																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Budget de dépenses</th> <th colspan="5">Éléments</th> <th rowspan="2">2004-2005</th> <th rowspan="2">2003-2004</th> </tr> <tr> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">(\$000)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rémunération</td> <td>37 777,6</td> <td>10 788,5</td> <td>54 380,0</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>102 946,1</td> <td>118 294,1</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>12 971,4</td> <td>2 478,6</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>15 450,0</td> <td>17 324,0</td> </tr> <tr> <td>Affectation à un fonds spécial</td> <td>2 300,0</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>8 855,7</td> <td>-</td> <td>11 155,7</td> <td>52 650,0</td> </tr> <tr> <td>Transfert</td> <td>156,0</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>156,0</td> <td>231,0</td> </tr> <tr> <td>Effectif total</td> <td>53 205,0</td> <td>13 267,1</td> <td>54 380,0</td> <td>8 855,7</td> <td>-</td> <td>129 707,8</td> <td>188 499,1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>549</td> <td>242</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>791</td> <td>808</td> </tr> </tbody> </table>						Budget de dépenses	Éléments					2004-2005	2003-2004	1	2	3	4	5				(\$000)					Rémunération	37 777,6	10 788,5	54 380,0	-	-	102 946,1	118 294,1	Fonctionnement	12 971,4	2 478,6	-	-	-	15 450,0	17 324,0	Affectation à un fonds spécial	2 300,0	-	-	8 855,7	-	11 155,7	52 650,0	Transfert	156,0	-	-	-	-	156,0	231,0	Effectif total	53 205,0	13 267,1	54 380,0	8 855,7	-	129 707,8	188 499,1		549	242	-	-	-	791	808
Budget de dépenses	Éléments						2004-2005	2003-2004																																																																		
	1	2	3	4	5																																																																					
			(\$000)																																																																							
Rémunération	37 777,6	10 788,5	54 380,0	-	-	102 946,1	118 294,1																																																																			
Fonctionnement	12 971,4	2 478,6	-	-	-	15 450,0	17 324,0																																																																			
Affectation à un fonds spécial	2 300,0	-	-	8 855,7	-	11 155,7	52 650,0																																																																			
Transfert	156,0	-	-	-	-	156,0	231,0																																																																			
Effectif total	53 205,0	13 267,1	54 380,0	8 855,7	-	129 707,8	188 499,1																																																																			
	549	242	-	-	-	791	808																																																																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget d'investissements</th> <th colspan="5">Éléments</th> <th rowspan="2">2004-2005</th> <th rowspan="2">2003-2004</th> </tr> <tr> <th></th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immobilisations</td> <td>650,0</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>100,0</td> <td>750,0</td> <td>4 100,0</td> </tr> <tr> <td>Prêts, placements et avances</td> <td>100,0</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>100,0</td> <td>177 100,0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>750,0</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>100,0</td> <td>850,0</td> <td>181 200,0</td> </tr> </tbody> </table>						Budget d'investissements	Éléments					2004-2005	2003-2004		1	2	3	4	5	Immobilisations	650,0	-	-	-	100,0	750,0	4 100,0	Prêts, placements et avances	100,0	-	-	-	-	100,0	177 100,0		750,0	-	-	-	100,0	850,0	181 200,0																															
Budget d'investissements	Éléments					2004-2005	2003-2004																																																																			
	1	2	3	4	5																																																																					
Immobilisations	650,0	-	-	-	100,0	750,0	4 100,0																																																																			
Prêts, placements et avances	100,0	-	-	-	-	100,0	177 100,0																																																																			
	750,0	-	-	-	100,0	850,0	181 200,0																																																																			
<p>Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme</p>																																																																										
<p>Le solde non utilisé du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.</p>																																																																										

**SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES
ET DES CRÉDITS**

Budget de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	
Assemblée nationale*	94 304,0	94 086,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	54 413,4	97 063,9
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 687 941,4	1 575 220,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	646 850,9	664 134,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	568 278,7	488 090,7 **
Conseil exécutif	262 109,7	168 249,6 **
Culture et Communications	531 362,6	511 936,0 **
Développement économique et régional et Recherche	812 341,2	797 933,4 **
Éducation	11 777 641,6	11 468 849,6
Emploi, Solidarité sociale et Famille***	5 970 639,8	5 993 213,6 **
Environnement	166 032,5	180 341,4
Finances (excluant le service de la dette)	220 727,1	152 067,9 **
Justice	563 027,3	573 427,9
Relations avec les citoyens et Immigration	175 619,9	209 601,9
Relations internationales	99 832,0	112 492,5
Ressources naturelles, Faune et Parcs	432 493,7	484 615,3
Revenu	617 731,9	642 385,2
Santé et Services sociaux	20 071 086,3	19 105 365,7
Sécurité publique	885 059,4	924 001,6
Transports	1 644 879,9	1 487 671,8
Travail	63 926,4	69 251,1
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)	
Crédits reportés en 2005-2006	(45 299,7)	
Dépenses de programmes	47 151 000,0	45 800 000,0
Service de la dette	6 939 000,0	6 668 000,0
Total	54 090 000,0	52 468 000,0

* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

** Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2003-2004 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

*** Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 132 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Distinction entre le budget de dépenses et les crédits

	2004-2005			Crédits totaux
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	
		(000 \$)		
Assemblée nationale*	94 304,0	4 570,0	4 474,0	94 208,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	54 413,4	1 472,1	3 394,5	56 335,8
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 687 941,4	3 659,0	5 060,6	1 689 343,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	646 850,9	9 833,5	20 606,2	657 623,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	568 278,7	1 961,0	396 468,0	962 785,7
Conseil exécutif	262 109,7	672,5	972,1	262 409,3
Culture et Communications	531 362,6	1 570,0	7 974,3	537 766,9
Développement économique et régional et Recherche	812 341,2	2 558,8	79 670,9	889 453,3
Éducation	11 777 641,6	10 648,6	178 401,5	11 945 394,5
Emploi, Solidarité sociale et Famille	5 970 639,8	1 165,3	2 430,2	5 971 904,7
Environnement	166 032,5	7 257,1	16 865,7	175 641,1
Finances	7 159 727,1	2 885,0	7 114,0	7 163 956,1
Justice	563 027,3	6 388,2	28 616,2	585 255,3
Relations avec les citoyens et Immigration	175 619,9	5 276,1	12 914,6	183 258,4
Relations internationales	99 832,0	1 019,7	1 635,0	100 447,3
Ressources naturelles, Faune et Parcs	432 493,7	14 116,8	40 284,2	458 661,1
Revenu	617 731,9	1 500,0	4 153,0	620 384,9
Santé et Services sociaux	20 071 086,3	1 902,4	2 381,9	20 071 565,8
Sécurité publique	885 059,4	17 298,8	29 964,5	897 725,1
Transports	1 644 879,9	114 771,7	42 974,8	1 573 083,0
Travail	63 926,4	1 715,0	12 371,8	74 583,2
	54 285 299,7	212 241,6	898 728,0	54 971 786,1
Autres postes affectant les dépenses				
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)			
Crédits reportés en 2005-2006	(45 299,7)			
Budget de dépenses	54 090 000,0			

* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

Sommaire des crédits

	2004-2005			2003-2004	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits reportés ou crédits déjà votés **	Crédits totaux	Crédits comparatifs
				(000 \$)	
Assemblée nationale***	-	94 208,0	-	94 208,0	93 990,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale***	29 952,7	26 157,6	225,5	56 335,8	97 901,5
Affaires municipales, Sport et Loisir	1 689 333,4	9,6	-	1 689 343,0	1 583 215,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	656 913,8	77,6	632,2	657 623,6	655 154,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	668 798,8	291 485,9	2 501,0	962 785,7	1 181 994,2
Conseil exécutif	261 313,8	1 095,5	-	262 409,3	229 148,4
Culture et Communications	535 656,5	2 110,4	-	537 766,9	505 403,9
Développement économique et régional et Recherche	884 160,1	2 048,5	3 244,7	889 453,3	996 479,2
Éducation	11 258 326,6	687 067,9	-	11 945 394,5	11 663 122,4
Emploi, Solidarité sociale et Famille****	5 479 748,6	9 979,2	482 176,9	5 971 904,7	6 016 350,5
Environnement	171 903,2	34,6	3 703,3	175 641,1	188 069,8
Finances	211 861,2	6 948 998,6	3 096,3	7 163 956,1	6 890 402,0
Justice	472 733,5	110 321,8	2 200,0	585 255,3	582 152,6
Relations avec les citoyens et Immigration	182 599,0	478,0	181,4	183 258,4	213 678,9
Relations internationales	98 580,9	109,6	1 756,8	100 447,3	108 901,7
Ressources naturelles, Faune et Parcs	450 449,1	5 154,2	3 057,8	458 661,1	486 682,4
Revenu	419 000,6	153 289,0	48 095,3	620 384,9	634 917,4
Santé et Services sociaux	11 867 866,7	8 203 599,1	100,0	20 071 565,8	19 300 662,1
Sécurité publique	891 337,3	6 387,8	-	897 725,1	901 441,2
Transports	1 573 063,8	19,2	-	1 573 083,0	1 428 831,1
Travail	62 708,9	2 454,3	9 420,0	74 583,2	76 256,3
Redressement*****					132 000,0
Total	37 866 308,5	16 545 086,4	560 391,2	54 971 786,1	53 966 755,2

* Les crédits à voter incluent, outre les montants présentés ci-dessus, ceux portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la page suivante.

** Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4), les crédits reportés de l'exercice précédent ainsi que les crédits déjà votés pour des dépenses imputables à l'année financière 2004-2005.

*** L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

**** Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 132 M\$ au portefeuille « Emploi, Solidarité sociale et Famille » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006

	2005-2006
	(000 \$)
Emploi, Solidarité sociale et Famille	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	279 000,0
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	140 000,0
Travail	
Programme 1 - Travail	9 500,0
Total	<hr/> 428 500,0

Sommaire des crédits 2004-2005 pouvant être reportés en 2005-2006

	Report ne requérant pas l'autorisation du Conseil du trésor	Report requérant l'autorisation du Conseil du trésor (000 \$)	Total
Assemblée nationale	-	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	824,3	-	824,3
Affaires municipales, Sport et Loisir	2 234,6	34 824,4	37 059,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	7 265,2	-	7 265,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 374,8	-	2 374,8
Conseil exécutif	1 575,0	-	1 575,0
Culture et Communications	2 948,6	-	2 948,6
Développement économique et régional et Recherche	3 703,7	-	3 703,7
Éducation	4 759,7	32 014,5	36 774,2
Emploi, Solidarité sociale et Famille	12 520,8	-	12 520,8
Environnement	4 765,6	-	4 765,6
Finances	3 036,4	-	3 036,4
Justice	12 050,5	-	12 050,5
Relations avec les citoyens et Immigration	2 683,0	2 258,9	4 941,9
Relations internationales	2 265,2	-	2 265,2
Ressources naturelles, Faune et Parcs	8 523,6	3 068,3	11 591,9
Revenu	11 770,3	2 000,0	13 770,3
Santé et Services sociaux	4 391,3	16 100,8	20 492,1
Sécurité publique	25 085,0	744,7	25 829,7
Transports	16 076,4	26 219,2	42 295,6
Travail	1 664,2	-	1 664,2
Total	130 518,2	117 230,8	247 749,0

Programmes faisant l'objet d'un crédit au net*

	Référence
Affaires municipales, Sport et Loisir	
Programme 8 - Régie du logement	1-11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	2-4
Programme 2 - Organismes d'État	2-4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor	3-8
Emploi, Solidarité sociale et Famille	
Programme 3 - Soutien à la gestion	8-8
Environnement	
Programme 1 - Protection de l'environnement	9-5
Relations avec les citoyens et Immigration	
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation	12-7
Ressources naturelles, Faune et Parcs	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques	14-5

* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Promotion et développement de la Métropole	63 736,0	-	-	63 736,0	62 235,9
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	502 506,0	-	-	502 506,0	578 407,6
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	660 081,6	-	-	660 081,6	499 679,2
4. Administration générale	54 894,6	3 450,0	4 785,6	56 230,2	58 701,7
5. Développement du sport et du loisir	65 108,4	-	-	65 108,4	67 508,4
6. Commission municipale du Québec	3 139,5	38,0	25,0	3 126,5	3 388,1
7. Habitation	323 922,2	-	-	323 922,2	298 651,6
8. Régie du logement	14 553,1	171,0	250,0	14 632,1	14 642,6
	<u>1 687 941,4</u>	<u>3 659,0</u>	<u>5 060,6</u>	<u>1 689 343,0</u>	<u>1 583 215,1</u>
Moins :					
Crédits permanents				9,6	9,6
Crédits reportés				-	1 623,7
Crédits à voter				<u>1 689 333,4</u>	<u>1 581 581,8</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	52 053,2	50 867,2
Fonctionnement	21 039,8	22 179,0
Affectation à un fonds spécial	3 589,8	3 589,8
Transfert	1 611 258,6	1 502 498,8
Total	<u>1 687 941,4</u>	<u>1 579 134,8</u>
Effectif des programmes	847	853
Effectif total	<u>847</u>	<u>853</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	5 060,6	7 191,3
Total	<u>5 060,6</u>	<u>7 191,3</u>

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 1

Promotion et développement de la Métropole

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Aide au développement de la Métropole	45 742,2	-	-	45 742,2	43 052,7
2. Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 993,8	-	-	17 993,8	19 183,2
	63 736,0	-	-	63 736,0	62 235,9
Crédit à voter				63 736,0	62 235,9

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de gouvernance locale et régionale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Affectation à un fonds spécial	-	3 589,8	3 589,8	3 589,8
Transfert	45 742,2	14 404,0	60 146,2	58 646,1
	45 742,2	17 993,8	63 736,0	62 235,9

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 2

Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	18 129,4	-	-	18 129,4	14 661,2
2. Assainissement des eaux du Québec	356 805,8	-	-	356 805,8	457 159,5
3. Infrastructures	120 321,9	-	-	120 321,9	99 897,0
4. Renouveau urbain et villageois	7 248,9	-	-	7 248,9	6 689,9
	<u>502 506,0</u>	-	-	<u>502 506,0</u>	<u>578 407,6</u>
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	153,8
Crédit à voter				<u>502 506,0</u>	<u>578 253,8</u>

Ce programme procure le financement requis pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec. Il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au sein des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	-	-	850,0	549,6	1 399,6	1 399,6
Fonctionnement	-	-	236,0	140,3	376,3	429,6
Transfert	18 129,4	356 805,8	119 235,9	6 559,0	500 730,1	576 578,4
	<u>18 129,4</u>	<u>356 805,8</u>	<u>120 321,9</u>	<u>7 248,9</u>	<u>502 506,0</u>	<u>578 407,6</u>
Effectif total	-	-	7	-	7	14

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de transfert de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	20 600,0	-	-	20 600,0	20 200,0
2. Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	248 185,3	-	-	248 185,3	217 486,4
3. Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 600,0	-	-	2 600,0	4 000,0
4. Aménagement du territoire municipal	18 130,5	-	-	18 130,5	19 064,7
5. Aide financière aux municipalités et aux villages nordiques	48 592,2	-	-	48 592,2	41 123,1
Suite à la page 1 - 5					

Par ce programme, le gouvernement fournit aux municipalités des compensations financières tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il a aussi pour but de soutenir le regroupement volontaire de municipalités. Il permet d'accorder une aide financière au milieu municipal et aux villages nordiques. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il englobe également les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	20 600,0	248 185,3	2 600,0	18 130,5	48 592,2	338 108,0
	20 600,0	248 185,3	2 600,0	18 130,5	48 592,2	338 108,0

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 3 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Mesures financières du pacte fiscal	321 973,6	-	-	321 973,6	197 805,0
	660 081,6	-	-	660 081,6	499 679,2
Crédit à voter				660 081,6	499 679,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	338 108,0	321 973,6		660 081,6	499 679,2
	338 108,0	321 973,6		660 081,6	499 679,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 4 Administration générale

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	4 199,8	-	-	4 199,8	4 153,4
2. Gestion	50 694,8	3 450,0	4 785,6	52 030,4	54 548,3
	54 894,6	3 450,0	4 785,6	56 230,2	58 701,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	1 442,8
Crédit à voter				56 220,6	57 249,3

Ce programme comprend la direction du Ministère et les unités responsables de la planification, la direction et la coordination des ressources nécessaires à la gestion des différents programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en oeuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	1 824,4	34 985,3	36 809,7	35 372,1
Fonctionnement	1 445,1	15 369,7	16 814,8	17 875,2
Transfert	930,3	339,8	1 270,1	1 435,1
	4 199,8	50 694,8	54 894,6	54 682,4
Effectif total	17	568	585	584
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	4 785,6	4 785,6	6 944,3
	-	4 785,6	4 785,6	6 944,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 5

Développement du sport et du loisir

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	40 096,0	-	-	40 096,0	42 496,0
2. Promotion du sport et de la sécurité et recherche	25 012,4	-	-	25 012,4	25 012,4
	65 108,4	-	-	65 108,4	67 508,4
Crédit à voter				65 108,4	67 508,4

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Transfert	40 096,0	25 012,4	65 108,4	67 508,4
	40 096,0	25 012,4	65 108,4	67 508,4

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 6

Commission municipale du Québec

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commission municipale du Québec	3 139,5	38,0	25,0	3 126,5	3 388,1
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	1,6
Crédit à voter				3 126,5	3 386,5

Ce programme permet d'agir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	2 387,2		2 387,2	2 638,8
Fonctionnement	752,3		752,3	752,3
	3 139,5		3 139,5	3 391,1
Effectif total	30		30	30
Budget d'investissements				
Immobilisations	25,0		25,0	47,0
	25,0		25,0	47,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 7 Habitation

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Société d'habitation du Québec	323 122,2	-	-	323 122,2	297 951,6
2. Immobilière SHQ	800,0	-	-	800,0	700,0
	323 922,2	-	-	323 922,2	298 651,6
Crédit à voter				323 922,2	298 651,6

Ce programme vise à faciliter, aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Transfert	323 122,2	800,0	323 922,2	298 651,6
	323 122,2	800,0	323 922,2	298 651,6

Affaires municipales, Sport et Loisir

Programme 8 Régie du logement

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régie du logement	14 553,1	171,0	250,0	14 632,1	14 642,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	25,5
Crédit à voter*				14 632,1	14 617,1

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements, et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	11 456,7		11 456,7	11 456,7
Fonctionnement	3 096,4		3 096,4	3 121,9
	14 553,1		14 553,1	14 578,6
Effectif total	225		225	225
Budget d'investissements				
Immobilisations	250,0		250,0	200,0
	250,0		250,0	200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 8 - Régie du logement		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	14 382,1	14 442,6
Moins : Revenus associés au crédit au net	3 100,0	3 100,0
Crédit au net	11 282,1	11 342,6

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à informer les locataires et les locateurs sur leurs droits et obligations résultant du bail, à favoriser la conciliation entre ceux-ci et, à défaut de règlement à l'amiable, à décider des litiges. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 3 100 000 \$.

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole		
Fonds de développement régional	3 589,8	3 589,8
Total du portefeuille	3 589,8	3 589,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	3 589,8	3 589,8
Total du portefeuille	3 589,8	3 589,8

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement de la Métropole		
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	14 404,0	15 593,4
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	18 142,2	19 252,7
Fonds de développement de la Métropole	20 500,0	23 800,0
Autres crédits de transfert	7 100,0	-
Total du programme 1	60 146,2	58 646,1
Programme 2 - Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain		
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques	9 800,0	10 128,0
Assainissement des eaux du Québec	356 505,8	456 759,0
Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	1 511,6	1 620,1
Eaux vives du Québec	16 617,8	13 041,1
Infrastructures Canada-Québec 2000	12 182,2	6 449,6
Infrastructures Canada-Québec 94-97	73 851,1	73 870,0
Infrastructures municipales en milieu nordique	2 825,4	2 650,1
Infrastructures Québec-Municipalités	19 740,8	5 660,0
Renouveau urbain et villageois	6 559,0	6 000,0
Villages branchés du Québec	306,4	-
Autres crédits de transfert	830,0	400,5
Total du programme 2	500 730,1	576 578,4
Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités		
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 600,0	4 000,0
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	248 185,3	217 486,4
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	20 600,0	20 200,0
Financement des services municipaux nordiques	8 487,5	7 487,5
Mesures financières du pacte fiscal	321 973,6	197 805,0
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Programme de neutralité	17 000,0	17 000,0
Regroupement municipal	3 130,5	4 064,7
Regroupement municipal supplémentaire	15 000,0	15 000,0
Réorganisation territoriale	8 700,0	-
Autres crédits de transfert	8 404,7	10 635,6
Total du programme 3	660 081,6	499 679,2
Programme 4 - Administration générale		
Autres crédits de transfert	1 270,1	1 435,1
Programme 5 - Développement du sport et du loisir		
Action communautaire autonome	1 246,5	1 246,5
Équipe Québec	6 000,0	6 000,0
Kino-Québec	2 575,0	2 575,0
Promotion du loisir	12 574,9	14 474,9
Promotion du sport	16 037,4	16 037,4
Soutien aux équipements de loisir	1 368,0	1 368,0
Soutien aux organismes multidisciplinaires	24 906,6	25 406,6
Autres crédits de transfert	400,0	400,0
Total du programme 5	65 108,4	67 508,4

Affaires municipales, Sport et Loisir

Crédits de transfert (suite)

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 7 - Habitation		
Aide à l'amélioration de l'habitat	34 567,6	30 918,6
Aide au logement social, communautaire et abordable	260 665,8	239 364,2
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	665,0	700,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	27 223,8	26 968,8
Immobilière SHQ	800,0	700,0
Total du programme 7	323 922,2	298 651,6
Total du portefeuille	1 611 258,6	1 502 498,8

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	13 124,6	13 343,3
Entreprises et organismes d'État	28 023,8	27 668,8
Institutions d'enseignement	20 247,2	20 623,9
Municipalités	1 155 063,1	1 069 204,9
Organismes à but non lucratif	234 640,5	238 097,6
Personnes	160 159,4	133 560,3
Total du portefeuille	1 611 258,6	1 502 498,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	22 978,8	23 496,3
Fonctionnement	2 532,6	1 828,2
Capital	232 141,1	306 387,2
Intérêt	404 670,3	399 559,7
Support	948 935,8	771 227,4
Total du portefeuille	1 611 258,6	1 502 498,8

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	330 259,7	9 561,5	20 235,4	340 933,6	338 344,0
2. Organismes d'État	316 591,2	272,0	370,8	316 690,0	316 810,5
	646 850,9	9 833,5	20 606,2	657 623,6	655 154,5
Moins :					
Crédits permanents				77,6	77,6
Crédits reportés				632,2	4 762,4
Crédits à voter				656 913,8	650 314,5

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	120 872,4	124 890,3
Fonctionnement	49 442,7	52 249,8
Transfert	476 385,8	458 935,3
Créances douteuses et autres	150,0	250,0
Total	646 850,9	636 325,4
Effectif des programmes	2 188	2 188
Effectif total	2 188	2 188
Budget d'investissements		
Immobilisations	20 106,2	27 403,1
Prêts, placements et avances	500,0	500,0
Total	20 606,2	27 903,1

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programme 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	188 307,3	-	-	188 307,3	169 399,6
2. Développement des entreprises de pêche et aquacoles	19 709,9	-	-	19 709,9	20 047,5
3. Institut de technologie agroalimentaire	17 711,4	-	-	17 711,4	17 904,1
4. Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	47 949,5	-	-	47 949,5	55 569,0
5. Direction et services à la gestion	56 581,6	9 561,5	20 235,4	67 255,5	75 423,8
	330 259,7	9 561,5	20 235,4	340 933,6	338 344,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				68,0	68,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 5				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				632,2	4 762,4
Crédit à voter*				340 223,8	333 504,0

Ce programme vise à développer le potentiel et à améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits agroalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

* Comprendant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	47 424,0	6 989,3	14 985,9	16 667,0	25 881,9	111 948,1	115 841,0
Fonctionnement	6 778,5	2 217,6	1 575,9	5 654,1	30 549,7	46 775,8	49 346,9
Transfert	134 104,8	10 503,0	1 149,6	25 628,4	-	171 385,8	153 935,3
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	150,0	150,0	250,0
	188 307,3	19 709,9	17 711,4	47 949,5	56 581,6	330 259,7	319 373,2
Effectif total	911	133	276	469	249	2 038	2 038
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	19 735,4	19 735,4	27 032,3
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	500,0	500,0	500,0
	-	-	-	-	20 235,4	20 235,4	27 532,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 4, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 000 \$, et ce, déduction faite des virements en provenance des autres éléments du même programme, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programme 2 Organismes d'État

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Financière agricole du Québec	305 000,0	-	-	305 000,0	305 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 549,7	272,0	350,0	8 627,7	8 728,2
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 041,5	-	20,8	3 062,3	3 082,3
	<u>316 591,2</u>	<u>272,0</u>	<u>370,8</u>	<u>316 690,0</u>	<u>316 810,5</u>
Crédit à voter*				316 690,0	316 810,5

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2004-2005	2003-2004
			3		
			(000 \$)		
Rémunération	-	6 590,7	2 333,6	8 924,3	9 049,3
Fonctionnement	-	1 959,0	707,9	2 666,9	2 902,9
Transfert	305 000,0	-	-	305 000,0	305 000,0
	<u>305 000,0</u>	<u>8 549,7</u>	<u>3 041,5</u>	<u>316 591,2</u>	<u>316 952,2</u>
Effectif total	-	107	43	150	150
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	350,0	20,8	370,8	370,8
	-	350,0	20,8	370,8	370,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	320 698,2	310 811,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>7 950,0</u>	<u>7 450,0</u>
Crédit au net	312 748,2	303 361,7

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec et du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 50 000 \$.

- Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion entre la ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des produits et services d'inspection, d'expertises et d'analyses alimentaires, et de l'émission de permis ainsi que des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale rattaché au Centre.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$ dans le cas du Laboratoire de pathologie animale, et d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 7 500 000 \$ dans le cas des autres activités du Centre.

Programme 2 - Organismes d'État		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	316 319,2	-
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>920,0</u>	-
Crédit au net	315 399,2	-

Ce crédit au net vise les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des tarifs pour le traitement des demandes, des déclarations, des attestations et des permis.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse de crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 700 000 \$.

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des services offerts par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi que des tarifs pour les affaires entendues en séance publique, l'homologation de convention et l'approbation de règlement.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 220 000 \$.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Aide à la recherche, au transfert technologique et à la formation	7 175,7	7 175,7
Aide à l'investissement en agroenvironnement	30 480,7	16 701,9
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	10 503,0	10 503,0
Appui au développement en région	8 655,3	9 312,0
Appui au secteur de la transformation	4 243,6	4 143,6
Qualité des aliments et santé animale	25 628,4	27 578,0
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	84 200,0	78 000,0
Autres crédits de transfert	499,1	521,1
Total du programme 1	171 385,8	153 935,3
Programme 2 - Organismes d'État		
Financière agricole du Québec	305 000,0	305 000,0
Total du portefeuille	476 385,8	458 935,3

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	402 656,0	382 442,1
Entreprises et organismes d'État	51 762,0	51 762,0
Institutions d'enseignement	1 797,0	897,0
Municipalités	3 678,0	3 678,0
Organismes à but non lucratif	16 492,8	20 156,2
Total du portefeuille	476 385,8	458 935,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	41 384,0	41 384,0
Fonctionnement	10 378,0	10 378,0
Capital	20 486,7	11 603,6
Support	404 137,1	395 569,7
Total du portefeuille	476 385,8	458 935,3

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat du Conseil du trésor	129 707,8	131,0	850,0	130 426,8	369 568,1
2. Gouvernement électronique	15 746,1	1 800,0	20 600,0	34 546,1	23 298,0
3. Commission de la fonction publique	3 400,1	30,0	18,0	3 388,1	2 782,0
4. Régimes de retraite et d'assurances	295 865,0	-	-	295 865,0	292 155,0
5. Fonds de suppléance	123 559,7	-	375 000,0	498 559,7	494 191,1
	568 278,7	1 961,0	396 468,0	962 785,7	1 181 994,2
Moins :					
Crédits permanents				291 485,9	287 775,9
Crédits reportés				2 501,0	1 976,4
Crédits à voter				668 798,8	892 241,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	384 792,1	392 922,2
Fonctionnement	146 230,2	216 657,9
Affectation à un fonds spécial	11 155,7	52 650,0
Transfert	26 100,7	29 314,7
Total	568 278,7	691 544,8
Effectif des programmes	904	898
Effectif des fonds spéciaux	947	970
Effectif total	1 851	1 868
Budget d'investissements		
Immobilisations	21 368,0	13 618,0
Prêts, placements et avances	375 100,0	476 992,4
Total	396 468,0	490 610,4

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Soutien au Conseil du trésor	53 205,0	131,0	750,0	53 824,0	96 067,3
2. Fonctions gouvernementales	13 267,1	-	-	13 267,1	18 156,8
3. Contributions de l'employeur	54 380,0	-	-	54 380,0	244 994,0
4. Fonds dédiés aux sinistres	8 855,7	-	-	8 855,7	10 250,0
5. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	100,0	100,0
	129 707,8	131,0	850,0	130 426,8	369 568,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				2 214,3	1 895,7
Crédit à voter**				128 202,9	367 662,8

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales exercées par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière de dotation et de recrutement, de soutien et de coordination à la gestion des ressources, notamment en ce qui a trait aux activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4). Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Finalement, ce programme inclut une provision pour transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	37 777,6	10 788,5	54 380,0	-	-	102 946,1	118 294,1
Fonctionnement	12 971,4	2 478,6	-	-	-	15 450,0	17 324,0
Affectation à un fonds spécial	2 300,0	-	-	8 855,7	-	11 155,7	52 650,0
Transfert	156,0	-	-	-	-	156,0	231,0
	53 205,0	13 267,1	54 380,0	8 855,7	-	129 707,8	188 499,1
Effectif total	549	242	-	-	-	791	808
Budget d'investissements							
Immobilisations	650,0	-	-	-	100,0	750,0	4 100,0
Prêts, placements et avances	100,0	-	-	-	-	100,0	177 100,0
	750,0	-	-	-	100,0	850,0	181 200,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 2 Gouvernement électronique

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Soutien au gouvernement en ligne	11 346,1	-	-	11 346,1	8 298,0
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne*	4 400,0	1 800,0	20 600,0	23 200,0	15 000,0
	<u>15 746,1</u>	<u>1 800,0</u>	<u>20 600,0</u>	<u>34 546,1</u>	<u>23 298,0</u>
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				<u>205,7</u>	-
Crédit à voter				<u>34 340,4</u>	<u>23 298,0</u>

Ce programme regroupe les dépenses reliées au rôle de gouverneur exercé par le Secrétariat du Conseil du trésor en matière de gestion de ressources informationnelles. On y retrouve ainsi les sommes afférentes en soutien au gouvernement en ligne et une provision pour la réalisation de projets à cet égard.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	7 222,1	-	7 222,1	4 005,7
Fonctionnement	4 124,0	2 800,0	6 924,0	4 792,3
Transfert	-	<u>1 600,0</u>	<u>1 600,0</u>	<u>5 000,0</u>
	<u>11 346,1</u>	<u>4 400,0</u>	<u>15 746,1</u>	<u>13 798,0</u>
Effectif total	75	-	75	57
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	<u>20 600,0</u>	<u>20 600,0</u>	<u>9 500,0</u>
	-	<u>20 600,0</u>	<u>20 600,0</u>	<u>9 500,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 3

Commission de la fonction publique

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commission de la fonction publique	3 400,1	30,0	18,0	3 388,1	2 782,0
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				81,0	80,7
Crédit à voter				3 307,1	2 701,3

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de donner des avis et de faire des rapports aux autorités et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emplois aux dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	3 003,6		3 003,6	2 451,1
Fonctionnement	396,5		396,5	342,9
	3 400,1		3 400,1	2 794,0
Effectif total	38		38	33
Budget d'investissements				
Immobilisations	18,0		18,0	18,0
	18,0		18,0	18,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 4

Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régime de retraite des fonctionnaires	31 757,0	-	-	31 757,0	31 757,0
2. Régime de retraite de certains enseignants	21 025,0	-	-	21 025,0	20 764,0
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	133 170,0	-	-	133 170,0	131 184,0
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 400,7	-	-	4 400,7	4 400,7
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	8 614,0	-	-	8 614,0	8 503,0
6. Régime de retraite des juges	8 613,0	-	-	8 613,0	8 508,0
Suite à la page 3 - 6					

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	31 757,0	-	133 170,0	1 081,0	8 614,0	8 613,0	183 235,0
Transfert	-	21 025,0	-	3 319,7	-	-	24 344,7
	31 757,0	21 025,0	133 170,0	4 400,7	8 614,0	8 613,0	207 579,7

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 4 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	18 260,0	-	-	18 260,0	17 976,0
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	70 025,3	-	-	70 025,3	69 062,3
	295 865,0	-	-	295 865,0	292 155,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12)					
Élément 1				31 757,0	31 757,0
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1)					
Élément 2				21 025,0	20 764,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 3				133 170,0	131 184,0
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, c. 6)					
Élément 4				12,0	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2)					
Élément 5				8 614,0	8 503,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 6				8 613,0	8 508,0
Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1)					
Élément 7				18 260,0	17 976,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 8				70 025,3	69 062,3
Crédit à voter				4 388,7	4 388,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	183 235,0	18 260,0	70 025,3	271 520,3	268 071,3
Transfert	24 344,7	-	-	24 344,7	24 083,7
	207 579,7	18 260,0	70 025,3	295 865,0	292 155,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programme 5 Fonds de suppléance

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	123 459,7	-	-	123 459,7	194 198,7
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	100,0	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'année financière 2004-2005*	-	-	375 000,0	375 000,0	299 892,4
	<u>123 559,7</u>	<u>-</u>	<u>375 000,0</u>	<u>498 559,7</u>	<u>494 191,1</u>
Crédit à voter				498 559,7	494 191,1

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

* Tous les montants remboursés au présent crédit peuvent être utilisés à nouveau pour les mêmes fins, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2004-2005	2003-2004
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	-	100,0	-	100,0	100,0
Fonctionnement	<u>123 459,7</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>123 459,7</u>	<u>194 198,7</u>
	<u>123 459,7</u>	<u>100,0</u>	<u>-</u>	<u>123 559,7</u>	<u>194 298,7</u>
Budget d'investissements					
Prêts, placements et avances	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>375 000,0</u>	<u>375 000,0</u>	<u>299 892,4</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>375 000,0</u>	<u>375 000,0</u>	<u>299 892,4</u>

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	129 576,8	188 368,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	184,6	184,6
Crédit au net	129 392,2	188 183,5

Ce crédit au net concerne les activités réalisées en vertu de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4). Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des commissions facturées aux adjudicataires, des frais chargés aux organismes non budgétaires et hors du périmètre comptable du gouvernement ainsi que du produit de disposition de biens excédentaires dans les cas où l'article 49 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) ne s'applique pas.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 184 600 \$.

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	5 905,7	5 250,0
Fonds des services gouvernementaux	-	40 000,0
Fonds des technologies de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor	2 300,0	2 400,0
Fonds relatif à la tempête de verglas	2 950,0	5 000,0
Total du portefeuille	11 155,7	52 650,0
Effectif total	947	970

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Fonctionnement	905,7	42 650,0
Capital	1 725,0	1 825,0
Intérêt	8 525,0	8 175,0
Total du portefeuille	11 155,7	52 650,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Autres crédits de transfert	156,0	231,0
Programme 2 - Gouvernement électronique		
Fonds de la société de l'information	1 600,0	5 000,0
Programme 4 - Régimes de retraite et d'assurances		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 319,7	3 319,7
Régime de retraite de certains enseignants	21 025,0	20 764,0
Total du programme 4	24 344,7	24 083,7
Total du portefeuille	26 100,7	29 314,7

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Établissements de santé et de services sociaux	1 452,7	1 452,7
Institutions d'enseignement	22 892,0	22 631,0
Organismes à but non lucratif	1 756,0	5 231,0
Total du portefeuille	26 100,7	29 314,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	24 344,7	24 083,7
Support	1 756,0	5 231,0
Total du portefeuille	26 100,7	29 314,7

Conseil exécutif

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	-	-	857,5	914,8
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	69 265,3	504,6	780,0	69 540,7	71 919,6
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	12 796,9	110,8	150,2	12 836,3	12 290,5
4. Affaires autochtones	157 026,6	43,2	16,8	157 000,2	129 754,1
5. Jeunesse	20 878,0	13,9	25,1	20 889,2	12 640,6
6. Réforme des institutions démocratiques	1 285,4	-	-	1 285,4	1 628,8
	<u>262 109,7</u>	<u>672,5</u>	<u>972,1</u>	<u>262 409,3</u>	<u>229 148,4</u>
Moins :					
Crédits permanents				1 095,5	1 095,5
Crédits reportés				-	1 406,5
Crédits à voter				<u>261 313,8</u>	<u>226 646,4</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	34 534,3	33 857,1
Fonctionnement	54 047,9	57 857,9
Transfert	173 527,5	137 133,8
Total	<u>262 109,7</u>	<u>228 848,8</u>
Effectif des programmes	433	433
Effectif total	<u>433</u>	<u>433</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	865,6	865,6
Prêts, placements et avances	106,5	106,5
Total	<u>972,1</u>	<u>972,1</u>

Conseil exécutif

Programme 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	-	-	857,5	914,8
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	36,3
Crédit à voter				857,5	878,5

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	569,6		569,6	569,6
Fonctionnement	277,9		277,9	335,2
Transfert	10,0		10,0	10,0
	857,5		857,5	914,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du premier ministre	4 110,2	-	-	4 110,2	4 210,6
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	12 478,5	-	-	12 478,5	12 764,8
3. Direction générale de l'administration	14 782,8	504,6	780,0	15 058,2	15 312,8
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	1 066,7	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	1 540,1	-	-	1 540,1	1 577,7
Suite à la page	4 - 4				

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	3 214,8	9 570,8	6 687,9	1 066,7	1 337,8	21 878,0
Fonctionnement	450,9	2 057,7	8 094,9	-	202,3	10 805,8
Transfert	444,5	850,0	-	-	-	1 294,5
	4 110,2	12 478,5	14 782,8	1 066,7	1 540,1	33 978,3
Effectif total	-	132	87	-	23	242
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	773,5	-	-	773,5
Prêts, placements et avances	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	780,0	-	-	780,0

Conseil exécutif

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	35 287,0	-	-	35 287,0	36 987,0
	<u>69 265,3</u>	<u>504,6</u>	<u>780,0</u>	<u>69 540,7</u>	<u>71 919,6</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	954,7
Crédit à voter				<u>68 464,4</u>	<u>69 888,6</u>

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	21 878,0	-		21 878,0	21 664,0
Fonctionnement	10 805,8	35 287,0		46 092,8	48 685,7
Transfert	1 294,5	-		1 294,5	1 294,5
	<u>33 978,3</u>	<u>35 287,0</u>		<u>69 265,3</u>	<u>71 644,2</u>
Effectif total	242	-		242	242
Budget d'investissements					
Immobilisations	773,5	-		773,5	773,5
Prêts, placements et avances	6,5	-		6,5	6,5
	<u>780,0</u>	-		<u>780,0</u>	<u>780,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total du crédit alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 3

Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones	922,3	10,2	3,0	915,1	824,4
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	7 616,8	100,6	147,2	7 663,4	7 140,7
3. Représentation du Québec au Canada	1 895,7	-	-	1 895,7	1 963,3
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	2 362,1	-	-	2 362,1	2 362,1
	<u>12 796,9</u>	<u>110,8</u>	<u>150,2</u>	<u>12 836,3</u>	<u>12 290,5</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	272,7
Crédit à voter				<u>12 826,7</u>	<u>12 008,2</u>

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	568,6	4 758,9	985,7	-	6 313,2	5 753,2
Fonctionnement	281,0	2 857,9	910,0	108,2	4 157,1	4 171,3
Transfert	72,7	-	-	2 253,9	2 326,6	2 326,6
	<u>922,3</u>	<u>7 616,8</u>	<u>1 895,7</u>	<u>2 362,1</u>	<u>12 796,9</u>	<u>12 251,1</u>
Effectif total	-	73	25	-	98	98
Budget d'investissements						
Immobilisations	3,0	47,2	-	-	50,2	50,2
Prêts, placements et avances	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	<u>3,0</u>	<u>147,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>150,2</u>	<u>150,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 4 Affaires autochtones

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat aux affaires autochtones	157 026,6	43,2	16,8	157 000,2	129 754,1
Crédit à voter				157 000,2	129 754,1

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	3 004,0		3 004,0	3 004,0
Fonctionnement	1 489,9		1 489,9	1 489,9
Transfert	152 532,7		152 532,7	125 286,6
	157 026,6		157 026,6	129 780,5
Effectif total	50		50	50
Budget d'investissements				
Immobilisations	16,8		16,8	16,8
	16,8		16,8	16,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 5 Jeunesse

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Secrétariat à la jeunesse	20 172,1	13,9	9,1	20 167,3	11 841,5
2. Conseil permanent de la jeunesse	705,9	-	16,0	721,9	799,1
	20 878,0	13,9	25,1	20 889,2	12 640,6
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	84,2
Crédit à voter				20 889,2	12 556,4

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse, à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment la mise en oeuvre de la politique québécoise de la jeunesse, et à exercer le suivi des engagements pris lors du Sommet du Québec et de la Jeunesse. Il assure des services d'information s'adressant aux jeunes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	1 647,2	532,7	2 179,9	2 050,7
Fonctionnement	1 233,9	173,2	1 407,1	2 435,3
Transfert	17 291,0	-	17 291,0	8 143,4
	20 172,1	705,9	20 878,0	12 629,4
Effectif total	27	10	37	37
Budget d'investissements				
Immobilisations	9,1	16,0	25,1	25,1
	9,1	16,0	25,1	25,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Programme 6 Réforme des institutions démocratiques

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cabinet du ministre délégué à la réforme des institutions démocratiques	562,7	-	-	562,7	886,2
2. Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques	722,7	-	-	722,7	742,6
	1 285,4	-	-	1 285,4	1 628,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	58,6
Crédit à voter				1 275,8	1 560,6

Ce programme a pour objet d'améliorer la représentativité du Parlement et la vie démocratique au Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	200,0	389,6	589,6	815,6
Fonctionnement	290,0	333,1	623,1	740,5
Transfert	72,7	-	72,7	72,7
	562,7	722,7	1 285,4	1 628,8
Effectif total	-	6	6	6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Conseil exécutif

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Cabinet du lieutenant-gouverneur		
Autres crédits de transfert	10,0	10,0
Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNAP	175,0	175,0
Autres crédits de transfert	1 119,5	1 119,5
Total du programme 2	1 294,5	1 294,5
Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes		
Activités de coopération intergouvernementale	354,3	354,3
Organismes francophones hors-Québec	1 899,6	1 899,6
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 3	2 326,6	2 326,6
Programme 4 - Affaires autochtones		
Entente avec la nation crie	81 300,0	62 100,0
Entente avec les inuits	15 000,0	8 000,0
Financement global de l'Administration régionale Kativik	27 499,0	24 158,9
Fonds de développement pour les autochtones	11 123,6	13 417,6
Organismes autochtones	1 610,1	1 610,1
Transfert des terres de Oujé-Bougoumou	16 000,0	16 000,0
Total du programme 4	152 532,7	125 286,6
Programme 5 - Jeunesse		
Plan d'action jeunesse et autres crédits de transfert	17 291,0	8 143,4
Programme 6 - Réforme des institutions démocratiques		
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du portefeuille	173 527,5	137 133,8

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	994,0	802,2
Entreprises et organismes d'État	423,2	366,2
Institutions d'enseignement	831,0	752,0
Municipalités	16 151,3	16 142,8
Organismes à but non lucratif	155 128,0	119 070,6
Total du portefeuille	173 527,5	137 133,8

Conseil exécutif

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Capital	5 076,8	4 327,5
Intérêt	7 344,5	6 647,8
Support	161 106,2	126 158,5
Total du portefeuille	173 527,5	137 133,8

Culture et Communications

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	71 848,1	1 300,3	7 770,3	78 318,1	81 438,0
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	437 374,7	-	-	437 374,7	400 764,0
3. Charte de la langue française	22 139,8	269,7	204,0	22 074,1	23 201,9
	531 362,6	1 570,0	7 974,3	537 766,9	505 403,9
Moins :					
Crédits permanents				2 110,4	2 113,4
Crédits reportés				-	3 121,2
Crédits à voter				535 656,5	500 169,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	61 976,0	64 303,5
Fonctionnement	31 454,4	35 288,1
Transfert	437 335,7	400 800,0
Créances douteuses et autres	596,5	596,5
Total	531 362,6	500 988,1
Effectif des programmes	1 033	1 033
Effectif total	1 033	1 033
Budget d'investissements		
Immobilisations	6 474,3	4 603,0
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0
Total	7 974,3	6 103,0

Culture et Communications

Programme 1

Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion interne et soutien	41 759,7	1 260,3	5 994,0	46 493,4	47 462,1
2. Archives nationales du Québec	9 916,3	-	1 651,0	11 567,3	13 310,7
3. Centre de conservation du Québec	2 372,1	40,0	35,8	2 367,9	2 385,0
4. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	17 351,9	-	89,5	17 441,4	17 814,5
5. Commission des biens culturels du Québec	448,1	-	-	448,1	465,7
	<u>71 848,1</u>	<u>1 300,3</u>	<u>7 770,3</u>	<u>78 318,1</u>	<u>81 438,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	2 432,2
Crédit à voter				<u>78 308,5</u>	<u>78 996,2</u>

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion. Ce programme a également pour but de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique, à assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires. Enfin, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	27 971,9	5 291,6	1 369,4	11 652,0	287,4	46 572,3	48 292,3
Fonctionnement	13 787,8	4 624,7	1 002,7	5 699,9	160,7	25 275,8	28 478,0
	<u>41 759,7</u>	<u>9 916,3</u>	<u>2 372,1</u>	<u>17 351,9</u>	<u>448,1</u>	<u>71 848,1</u>	<u>76 770,3</u>
Effectif total	388	128	22	205	4	747	747
Budget d'investissements							
Immobilisations	5 994,0	151,0	35,8	89,5	-	6 270,3	4 468,0
Prêts, placements et avances	-	1 500,0	-	-	-	1 500,0	1 500,0
	<u>5 994,0</u>	<u>1 651,0</u>	<u>35,8</u>	<u>89,5</u>	<u>-</u>	<u>7 770,3</u>	<u>5 968,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Culture et Communications

Programme 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Action culturelle et communications	141 894,3	-	-	141 894,3	136 399,1
2. Musées nationaux	59 825,4	-	-	59 825,4	52 608,5
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	19 723,0	-	-	19 723,0	18 020,9
4. Société de développement des entreprises culturelles	50 665,9	-	-	50 665,9	39 515,8
5. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	613,5	-	-	613,5	523,5
6. Société de télédiffusion du Québec	57 648,1	-	-	57 648,1	62 535,4
Suite à la page	5 - 4				

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Transfert	141 894,3	59 825,4	19 723,0	50 069,4	613,5	57 648,1	329 773,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	596,5	-	-	596,5
	141 894,3	59 825,4	19 723,0	50 665,9	613,5	57 648,1	330 370,2

Culture et Communications

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Conseil des arts et des lettres du Québec	72 287,1	-	-	72 287,1	70 458,8
8. Bibliothèque nationale du Québec	34 717,4	-	-	34 717,4	20 702,0
	437 374,7	-	-	437 374,7	400 764,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, (L.R.Q., c. S-11.03)					
Élément 3				2 100,8	2 103,8
Crédit à voter				435 273,9	398 660,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	329 773,7	72 287,1	34 717,4	436 778,2	400 167,5
Créances douteuses et autres	596,5	-	-	596,5	596,5
	330 370,2	72 287,1	34 717,4	437 374,7	400 764,0

Culture et Communications

Programme 3

Charte de la langue française

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Coordination de la politique linguistique	1 312,3	7,5	5,0	1 309,8	1 665,0
2. Office québécois de la langue française	17 815,9	248,2	190,0	17 757,7	18 309,8
3. Conseil supérieur de la langue française	1 471,6	14,0	9,0	1 466,6	1 627,1
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	1 540,0	-	-	1 540,0	1 600,0
	22 139,8	269,7	204,0	22 074,1	23 201,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	689,0
Crédit à voter				22 074,1	22 512,9

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activités. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	668,2	13 812,5	923,0	-	15 403,7	16 011,2
Fonctionnement	325,5	3 774,6	538,5	1 540,0	6 178,6	6 810,1
Transfert	318,6	228,8	10,1	-	557,5	632,5
	1 312,3	17 815,9	1 471,6	1 540,0	22 139,8	23 453,8
Effectif total	9	260	17	-	286	286
Budget d'investissements						
Immobilisations	5,0	190,0	9,0	-	204,0	135,0
	5,0	190,0	9,0	-	204,0	135,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 4, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Culture et Communications

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État		
Bibliothèque nationale du Québec	34 717,4	20 702,0
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	613,5	523,5
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	5 514,3	5 514,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	66 772,8	64 944,5
Musée d'Art contemporain de Montréal	8 703,8	8 362,6
Musée de la Civilisation	21 217,5	16 238,9
Musée des beaux-arts de Montréal	16 249,4	14 338,5
Musée national des beaux-arts du Québec	13 654,7	13 668,5
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	6 104,1	5 849,8
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	43 965,3	33 069,5
Société de la Place des Arts de Montréal	15 759,6	14 009,6
Société de télédiffusion du Québec	57 648,1	62 535,4
Société du Grand Théâtre de Québec	3 963,4	4 011,3
Soutien à la concertation régionale et locale	6 007,8	5 227,2
Soutien à la coopération et au développement international	1 080,5	997,5
Soutien à la diffusion des arts, aux événements majeurs et aux intervenants nationaux	7 263,4	7 538,9
Soutien à la formation professionnelle, à la sensibilisation et à la formation des jeunes	10 792,0	10 209,5
Soutien à la mise en valeur du patrimoine	27 559,2	26 855,4
Soutien au développement de la lecture	18 633,7	18 633,7
Soutien au développement des communications	5 352,7	5 452,7
Soutien aux équipements culturels	45 336,4	40 758,4
Soutien aux institutions muséales	15 348,1	15 336,2
Autres crédits de transfert	4 520,5	5 389,6
Total du programme 2	436 778,2	400 167,5
Programme 3 - Charte de la langue française		
Promotion et diffusion de la langue française	547,4	622,4
Autres crédits de transfert	10,1	10,1
Total du programme 3	557,5	632,5
Total du portefeuille	437 335,7	400 800,0

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	46 539,0	35 745,9
Entreprises et organismes d'État	169 006,8	152 508,3
Institutions d'enseignement	2 047,2	3 055,1
Municipalités	51 503,6	46 560,7
Organismes à but non lucratif	157 489,6	152 820,7
Personnes	10 749,5	10 109,3
Total du portefeuille	437 335,7	400 800,0

Culture et Communications

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	86 798,2	86 802,4
Fonctionnement	54 485,7	48 315,1
Capital	71 391,8	46 595,2
Intérêt	48 420,5	51 750,7
Support	176 239,5	167 336,6
Total du portefeuille	437 335,7	400 800,0

Développement économique et régional et Recherche

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction du Ministère	52 490,9	2 558,8	4 500,1	54 432,2	60 996,5
2. Développement économique et régional	400 838,8	-	75 170,8	476 009,6	583 941,9
3. Recherche, science et technologie	240 604,9	-	-	240 604,9	236 981,0
4. Promotion et développement du tourisme	118 406,6	-	-	118 406,6	114 559,8
	812 341,2	2 558,8	79 670,9	889 453,3	996 479,2
Moins :					
Crédits permanents				2 048,5	1 428,8
Crédits reportés				3 244,7	700,7
Crédits à voter				884 160,1	994 349,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	79 075,8	80 423,5
Fonctionnement	50 304,9	48 601,1
Affectation à un fonds spécial	59 852,8	64 300,0
Transfert	577 578,4	605 452,3
Créances douteuses et autres	45 529,3	48 659,6
Total	812 341,2	847 436,5
Effectif des programmes	1 226	1 326
Effectif des fonds spéciaux	253	259
Effectif total	1 479	1 585
Budget d'investissements		
Immobilisations	4 495,1	11 491,3
Prêts, placements et avances	75 175,8	140 110,2
Total	79 670,9	151 601,5

Développement économique et régional et Recherche

Programme 1

Direction du Ministère

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et services à la gestion	52 490,9	2 558,8	4 500,1	54 432,2	60 996,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				1 144,8	-
Crédit à voter				53 268,2	60 977,3

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de communication et de soutien à la gestion.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	24 533,2		24 533,2	24 520,0
Fonctionnement	26 307,7		26 307,7	25 889,0
Transfert	1 650,0		1 650,0	1 650,0
	52 490,9		52 490,9	52 059,0
Effectif total	311		311	335
Budget d'investissements				
Immobilisations	4 495,1		4 495,1	11 491,3
Prêts, placements et avances	5,0		5,0	5,0
	4 500,1		4 500,1	11 496,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Développement économique et régional et Recherche

Programme 2

Développement économique et régional

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement des politiques et programmes	21 728,2	-	-	21 728,2	18 901,4
2. Développement des secteurs industriels	10 419,8	-	-	10 419,8	10 365,8
3. Développement des marchés	7 500,8	-	-	7 500,8	8 347,0
4. Développement régional et services aux entreprises	23 129,6	-	-	23 129,6	23 636,0
5. Soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises et des secteurs industriels	36 053,8	-	-	36 053,8	63 473,8
6. Soutien aux instances locales et régionales	85 514,4	-	15 170,8	100 685,2	96 051,6
Suite à la page 6 - 4					

Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial, coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional. Il vise enfin à favoriser l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	7 370,6	8 909,0	5 039,7	19 454,5	-	-	40 773,8
Fonctionnement	14 357,6	1 510,8	2 461,1	3 675,1	-	-	22 004,6
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	-	22 895,6	22 895,6
Transfert	-	-	-	-	36 053,8	60 589,5	96 643,3
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	2 029,3	2 029,3
	21 728,2	10 419,8	7 500,8	23 129,6	36 053,8	85 514,4	184 346,6
Effectif total	120	145	90	385	-	-	740
Budget d'investissements							
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-	15 170,8	15 170,8
	-	-	-	-	-	15 170,8	15 170,8

Développement économique et régional et Recherche

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Mesures de soutien au développement local et régional	56 168,7	-	-	56 168,7	61 538,1
8. Investissement Québec	62 934,6	-	-	62 934,6	71 539,3
9. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants*	4 600,0	-	-	4 600,0	5 200,0
10. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets visant à accroître les investissements dans le cadre du programme FAIRE*	67 688,9	-	60 000,0	127 688,9	224 788,9
11. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissement*	25 000,0	-	-	25 000,0	-
Suite à la page	6 - 5				

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	9	10	11	Sous-total
			(000 \$)				
Rémunération	40 773,8	-	-	4 600,0	-	-	45 373,8
Fonctionnement	22 004,6	-	-	-	-	-	22 004,6
Affectation à un fonds spécial	22 895,6	-	-	-	-	-	22 895,6
Transfert	96 643,3	56 168,7	39 434,6	-	62 688,9	10 000,0	264 935,5
Créances douteuses et autres	2 029,3	-	23 500,0	-	5 000,0	15 000,0	45 529,3
	184 346,6	56 168,7	62 934,6	4 600,0	67 688,9	25 000,0	400 738,8
Effectif total	740	-	-	-	-	-	740
Budget d'investissements							
Prêts, placements et avances	15 170,8	-	-	-	60 000,0	-	75 170,8
	15 170,8	-	-	-	60 000,0	-	75 170,8

Développement économique et régional et Recherche

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
12. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement régional*	100,0	-	-	100,0	100,0
	400 838,8	-	75 170,8	476 009,6	583 941,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 6				2 029,3	1 409,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				1 738,2	-
Crédit à voter				472 242,1	582 532,3

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	12	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	45 373,8	-		45 373,8	46 130,9
Fonctionnement	22 004,6	-		22 004,6	20 319,3
Affectation à un fonds spécial	22 895,6	-		22 895,6	22 895,6
Transfert	264 935,5	100,0		265 035,5	305 831,3
Créances douteuses et autres	45 529,3	-		45 529,3	48 659,6
	400 738,8	100,0		400 838,8	443 836,7
Effectif total	740	-		740	800
Budget d'investissements					
Prêts, placements et avances	75 170,8	-		75 170,8	140 105,2
	75 170,8	-		75 170,8	140 105,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Développement économique et régional et Recherche

Programme 3

Recherche, science et technologie

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Coordination et mise en oeuvre	9 773,7	-	-	9 773,7	10 780,9
2. Conseil de la science et de la technologie	1 387,7	-	-	1 387,7	1 384,5
3. Fonds de recherche en santé du Québec	70 125,2	-	-	70 125,2	70 073,0
4. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43 137,4	-	-	43 137,4	43 105,5
5. Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35 530,1	-	-	35 530,1	35 513,1
6. Soutien à la recherche et à l'innovation	68 650,8	-	-	68 650,8	64 124,0
Suite à la page 6 - 7					

Ce programme vise à assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	8 150,2	1 018,6	-	-	-	-	9 168,8
Fonctionnement	1 623,5	369,1	-	-	-	-	1 992,6
Transfert	-	-	70 125,2	43 137,4	35 530,1	68 650,8	217 443,5
	9 773,7	1 387,7	70 125,2	43 137,4	35 530,1	68 650,8	228 604,9
Effectif total	152	23	-	-	-	-	175

Développement économique et régional et Recherche

Programme 3 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Centre de recherche industrielle du Québec	12 000,0	-	-	12 000,0	12 000,0
	240 604,9	-	-	240 604,9	236 981,0
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				361,7	700,7
Crédit à voter				240 243,2	236 280,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	9 168,8	-		9 168,8	9 772,6
Fonctionnement	1 992,6	-		1 992,6	2 392,8
Transfert	217 443,5	12 000,0		229 443,5	224 815,6
	228 604,9	12 000,0		240 604,9	236 981,0
Effectif total	175	-		175	191

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Développement économique et régional et Recherche

Programme 4

Promotion et développement du tourisme

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Tourisme Québec	36 957,2	-	-	36 957,2	41 404,4
2. Société du Centre des congrès de Québec	13 700,0	-	-	13 700,0	14 200,0
3. Société du Palais des congrès de Montréal	36 999,4	-	-	36 999,4	33 399,4
4. Régie des installations olympiques	30 750,0	-	-	30 750,0	25 556,0
	<u>118 406,6</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>118 406,6</u>	<u>114 559,8</u>
Crédit à voter				118 406,6	114 559,8

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec et de ses expériences touristiques ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2004-2005	2003-2004
			3	4		
			(000 \$)			
Affectation à un fonds spécial	36 957,2	-	-	-	36 957,2	41 404,4
Transfert	-	13 700,0	36 999,4	30 750,0	81 449,4	73 155,4
	<u>36 957,2</u>	<u>13 700,0</u>	<u>36 999,4</u>	<u>30 750,0</u>	<u>118 406,6</u>	<u>114 559,8</u>

Développement économique et régional et Recherche

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Développement économique et régional		
Fonds de développement régional	22 895,6	22 895,6
Programme 4 - Promotion et développement du tourisme		
Fonds de partenariat touristique	36 957,2	41 404,4
Total du portefeuille	59 852,8	64 300,0
Effectif total	253	259

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	4 757,2	4 704,4
Fonctionnement	11 000,0	14 500,0
Support	44 095,6	45 095,6
Total du portefeuille	59 852,8	64 300,0

Développement économique et régional et Recherche

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du Ministère		
Autres crédits de transfert	1 650,0	1 650,0
Programme 2 - Développement économique et régional		
Aide à certains projets industriels d'intérêt économique	17 488,3	22 478,8
Aide aux entreprises	22 690,0	42 960,0
Appui aux projets stratégiques d'investissement	10 000,0	-
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	62 688,9	72 788,9
Investissement Québec - subvention de fonctionnement	21 946,3	26 810,5
Mesures de soutien au développement rural	18 868,0	16 919,7
Soutien à l'entrepreneuriat	4 977,5	7 477,5
Soutien au développement local et régional	56 168,7	57 238,1
Soutien aux centres locaux de développement	41 721,5	41 721,5
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	7 435,9	11 335,9
Autres crédits de transfert	1 050,4	6 100,4
Total du programme 2	265 035,5	305 831,3
Programme 3 - Recherche, science et technologie		
Fonds de la recherche en santé du Québec	70 125,2	70 073,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	35 530,1	35 513,1
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	43 137,4	43 105,5
Mesures de soutien à la recherche - autres	58 104,4	47 363,7
Soutien à la relève et à la promotion de la culture scientifique	4 912,3	5 428,2
Soutien à la valorisation des résultats de la recherche	14 984,5	16 984,5
Soutien aux initiatives de concertation régionale	2 249,6	2 613,6
Autres crédits de transfert	400,0	3 734,0
Total du programme 3	229 443,5	224 815,6
Programme 4 - Promotion et développement du tourisme		
Régie des installations olympiques	30 750,0	25 556,0
Société du Centre des congrès de Québec	13 700,0	14 200,0
Société du Palais des congrès de Montréal	36 999,4	33 399,4
Total du programme 4	81 449,4	73 155,4
Total du portefeuille	577 578,4	605 452,3

Développement économique et régional et Recherche

Crédits de transfert (suite)

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Ventilation par bénéficiaires		
	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	161 914,2	188 412,0
Entreprises et organismes d'État	126 302,9	122 984,5
Établissements de santé et de services sociaux	61 113,5	58 838,5
Institutions d'enseignement	83 553,7	85 198,5
Municipalités	1 839,9	3 688,2
Organismes à but non lucratif	119 658,4	120 984,8
Personnes	23 195,8	25 345,8
Total du portefeuille	577 578,4	605 452,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	43 451,7	43 878,0
Fonctionnement	37 110,2	39 603,7
Capital	48 502,7	68 587,0
Intérêt	26 855,6	24 135,2
Support	421 658,2	429 248,4
Total du portefeuille	577 578,4	605 452,3

Éducation

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Administration et consultation	123 623,2	4 532,6	25 226,0	144 316,6	144 597,0
2. Formation en tourisme et hôtellerie	17 069,2	-	-	17 069,2	17 069,2
3. Aide financière aux études	291 603,9	6 116,0	153 175,5	438 663,4	530 516,6
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 060 893,0	-	-	7 060 893,0	6 864 925,3
5. Enseignement supérieur	3 646 519,3	-	-	3 646 519,3	3 477 919,3
6. Régimes de retraite	637 933,0	-	-	637 933,0	628 095,0
	<u>11 777 641,6</u>	<u>10 648,6</u>	<u>178 401,5</u>	<u>11 945 394,5</u>	<u>11 663 122,4</u>
Moins :					
Crédits permanents				687 067,9	669 958,9
Crédits reportés				-	4 566,9
Crédits déjà votés				-	80 164,5
Crédits à voter				<u>11 258 326,6</u>	<u>10 908 432,1</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	86 775,7	85 425,2
Fonctionnement	56 937,0	55 675,8
Transfert	11 584 803,6	11 287 430,7
Créances douteuses et autres	49 125,3	41 854,3
Total	<u>11 777 641,6</u>	<u>11 470 386,0</u>
Effectif des programmes	1 448	1 448
Effectif total	<u>1 448</u>	<u>1 448</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	39 801,5	34 701,8
Prêts, placements et avances	138 600,0	163 000,0
Total	<u>178 401,5</u>	<u>197 701,8</u>

Éducation

Programme 1 Administration et consultation

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	9 612,4	198,8	76,0	9 489,6	10 463,5
2. Services à la gestion	29 428,6	555,2	358,4	29 231,8	30 627,5
3. Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	34 873,8	401,0	401,1	34 873,9	34 829,9
4. Administration de l'enseignement supérieur	9 193,1	76,6	85,0	9 201,5	9 340,2
5. Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	8 554,0	87,2	83,0	8 549,8	8 758,7
6. Information et communications	27 371,3	3 171,5	24 192,5	48 392,3	45 884,3
Suite à la page 7 - 3					

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	5 317,0	12 289,6	25 472,6	8 311,6	6 712,5	13 608,6	71 711,9
Fonctionnement	1 951,5	17 139,0	9 401,2	881,5	1 841,5	13 762,7	44 977,4
Transfert	2 343,9	-	-	-	-	-	2 343,9
	9 612,4	29 428,6	34 873,8	9 193,1	8 554,0	27 371,3	119 033,2
Effectif total	68	96	470	162	122	269	1 187
Budget d'investissements							
Immobilisations	76,0	358,4	401,1	85,0	83,0	24 192,5	25 196,0
	76,0	358,4	401,1	85,0	83,0	24 192,5	25 196,0

Éducation

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Conseil supérieur de l'éducation	2 337,9	23,3	10,0	2 324,6	2 392,3
8. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 252,1	19,0	20,0	2 253,1	2 300,6
	123 623,2	4 532,6	25 226,0	144 316,6	144 597,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	3 819,7
Crédit à voter				144 307,0	140 767,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	71 711,9	1 678,8	1 765,5	75 156,2	74 236,5
Fonctionnement	44 977,4	659,1	486,6	46 123,1	50 223,7
Transfert	2 343,9	-	-	2 343,9	2 818,9
	119 033,2	2 337,9	2 252,1	123 623,2	127 279,1
Effectif total	1 187	32	28	1 247	1 248
Budget d'investissements					
Immobilisations	25 196,0	10,0	20,0	25 226,0	21 529,1
	25 196,0	10,0	20,0	25 226,0	21 529,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Éducation

Programme 2

Formation en tourisme et hôtellerie

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	17 069,2	-	-	17 069,2	17 069,2
Crédit à voter				17 069,2	17 069,2

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Transfert	17 069,2		17 069,2	17 069,2
	17 069,2		17 069,2	17 069,2

Éducation

Programme 3 Aide financière aux études

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Bourses consécutives aux prêts	149 226,8	-	-	149 226,8	211 810,3
2. Intérêts et remboursements aux banques	115 017,5	5 829,0	152 800,0	261 988,5	294 271,5
3. Autres bourses	10 755,2	-	-	10 755,2	8 172,7
4. Administration de l'aide financière aux études	16 604,4	287,0	375,5	16 692,9	16 262,1
	<u>291 603,9</u>	<u>6 116,0</u>	<u>153 175,5</u>	<u>438 663,4</u>	<u>530 516,6</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.O., c. A-6.001)					
Élément 2				49 125,3	41 854,3
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	747,2
Crédit à voter				<u>389 538,1</u>	<u>487 915,1</u>

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études supérieures et à la formation secondaire professionnelle en fournissant un soutien financier aux étudiants qui en ont besoin.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	-	-	-	11 619,5	11 619,5	11 188,7
Fonctionnement	-	5 829,0	-	4 984,9	10 813,9	5 452,1
Transfert	149 226,8	60 063,2	10 755,2	-	220 045,2	296 603,0
Créances douteuses et autres	-	49 125,3	-	-	49 125,3	41 854,3
	<u>149 226,8</u>	<u>115 017,5</u>	<u>10 755,2</u>	<u>16 604,4</u>	<u>291 603,9</u>	<u>355 098,1</u>
Effectif total	-	-	-	201	201	200
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	14 200,0	-	375,5	14 575,5	13 172,7
Prêts, placements et avances	-	138 600,0	-	-	138 600,0	163 000,0
	-	<u>152 800,0</u>	-	<u>375,5</u>	<u>153 175,5</u>	<u>176 172,7</u>

Autorisation de report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

Éducation

Programme 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commissions scolaires	5 677 792,6	-	-	5 677 792,6	5 465 510,3
2. Commissions scolaires à statut particulier	177 327,3	-	-	177 327,3	167 278,4
3. Service de la dette des commissions scolaires	580 570,5	-	-	580 570,5	575 007,6
4. Enseignement privé	365 625,8	-	-	365 625,8	338 267,7
5. Soutien à des partenaires en éducation	37 216,7	-	-	37 216,7	40 309,9
Suite à la page	7 - 7				

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves de ces niveaux les services d'enseignement et de soutien à l'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux institutions privées et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les ressources financières attribuées pour le transport scolaire.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	5 677 792,6	177 327,3	580 570,5	365 625,8	37 216,7	6 838 532,9
	5 677 792,6	177 327,3	580 570,5	365 625,8	37 216,7	6 838 532,9

Éducation

Programme 4 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Aide au transport scolaire	222 360,1	-	-	222 360,1	278 551,4
	7 060 893,0	-	-	7 060 893,0	6 864 925,3
Crédit à voter				7 060 893,0	6 864 925,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	6 838 532,9	222 360,1		7 060 893,0	6 864 925,3
	6 838 532,9	222 360,1		7 060 893,0	6 864 925,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément.

Éducation

Programme 5 Enseignement supérieur

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Cégeps	1 232 231,9	-	-	1 232 231,9	1 204 392,4
2. Universités	1 839 947,2	-	-	1 839 947,2	1 726 706,1
3. Enseignement privé au collégial	80 608,5	-	-	80 608,5	80 368,5
4. Service de la dette des cégeps	216 320,5	-	-	216 320,5	201 500,0
5. Service de la dette des universités	270 258,9	-	-	270 258,9	257 800,0
Suite à la page	7 - 9				

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiants de ce niveau les services d'enseignement et de soutien à l'enseignement en fournissant aux établissements publics et privés les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement. De plus, ce programme vise à fournir les ressources financières nécessaires au soutien de la recherche universitaire.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	1 232 231,9	1 839 947,2	80 608,5	216 320,5	270 258,9	3 639 367,0
	1 232 231,9	1 839 947,2	80 608,5	216 320,5	270 258,9	3 639 367,0

Éducation

Programme 5 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Soutien à des partenaires en éducation	7 152,3	-	-	7 152,3	7 152,3
	3 646 519,3	-	-	3 646 519,3	3 477 919,3
Moins :					
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	80 164,5
Crédit à voter				3 646 519,3	3 397 754,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	3 639 367,0	7 152,3		3 646 519,3	3 477 919,3
	3 639 367,0	7 152,3		3 646 519,3	3 477 919,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit des éléments 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments.

Éducation

Programme 6 Régimes de retraite

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régime de retraite des enseignants	86 955,0	-	-	86 955,0	86 955,0
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	486 869,0	-	-	486 869,0	478 143,0
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	64 109,0	-	-	64 109,0	62 997,0
	<u>637 933,0</u>	-	-	<u>637 933,0</u>	<u>628 095,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11)					
Élément 1				86 955,0	86 955,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 2				486 869,0	478 143,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 3				64 109,0	62 997,0
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement aux régimes de retraite applicables au personnel des réseaux.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	86 955,0	486 869,0	64 109,0	637 933,0	628 095,0
	<u>86 955,0</u>	<u>486 869,0</u>	<u>64 109,0</u>	<u>637 933,0</u>	<u>628 095,0</u>

Éducation

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration et consultation		
Autres crédits de transfert	2 343,9	2 818,9
Programme 2 - Formation en tourisme et hôtellerie		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	17 069,2	17 069,2
Programme 3 - Aide financière aux études		
Bourses consécutives aux prêts	149 226,8	211 810,3
Intérêts et remboursements aux banques	60 063,2	76 620,0
Autres crédits de transfert	10 755,2	8 172,7
Total du programme 3	220 045,2	296 603,0
Programme 4 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		
Comités patronaux de négociation	12 030,0	12 030,0
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	5 855 119,9	5 632 788,7
Enseignement privé	365 625,8	338 267,7
Programme d'action communautaire	12 690,6	12 710,5
Service de la dette des commissions scolaires	580 570,5	575 007,6
Transport scolaire	222 360,1	278 551,4
Autres crédits de transfert	12 496,1	15 569,4
Total du programme 4	7 060 893,0	6 864 925,3
Programme 5 - Enseignement supérieur		
Cégeps	1 232 231,9	1 204 392,4
Enseignement privé au collégial	80 608,5	80 368,5
Service de la dette des cégeps	216 320,5	201 500,0
Service de la dette des universités	270 258,9	257 800,0
Universités	1 839 947,2	1 726 706,1
Autres crédits de transfert	7 152,3	7 152,3
Total du programme 5	3 646 519,3	3 477 919,3
Programme 6 - Régimes de retraite		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	486 869,0	478 143,0
Régime de retraite des enseignants	86 955,0	86 955,0
Régime de retraite du personnel d'encadrement	64 109,0	62 997,0
Total du programme 6	637 933,0	628 095,0
Total du portefeuille	11 584 803,6	11 287 430,7

Éducation

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	18 369,2	18 969,2
Institutions d'enseignement	11 303 976,3	10 926 477,4
Organismes à but non lucratif	42 412,9	45 381,1
Personnes	220 045,2	296 603,0
Total du portefeuille	11 584 803,6	11 287 430,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	8 929 722,9	8 589 886,0
Fonctionnement	1 080 000,9	1 018 530,5
Capital	470 905,4	456 066,1
Intérêt	615 056,2	597 812,6
Support	489 118,2	625 135,5
Total du portefeuille	11 584 803,6	11 287 430,7

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Mesures d'aide à l'emploi	903 383,5	-	-	903 383,5	933 849,2
2. Mesures d'aide financière	2 996 116,2	-	600,0	2 996 716,2	3 038 311,7
3. Soutien à la gestion	222 419,5	1 165,3	1 826,2	223 080,4	241 455,0
4. Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	1 848 720,6	-	4,0	1 848 724,6	1 802 734,6
	5 970 639,8	1 165,3	2 430,2	5 971 904,7	6 016 350,5
Moins :					
Crédits permanents				9 979,2	7 832,2
Crédits reportés				13 276,9	7 731,4
Crédits déjà votés				468 900,0	450 700,0
Crédits à voter*				5 479 748,6	5 550 086,9

* Le crédit à voter pour les programmes 2 et 4 incluent, outre les montants présentés ci-haut, ceux portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	226 054,4	234 801,5
Fonctionnement	139 099,3	143 509,3
Affectation à un fonds spécial	957 161,6	995 974,6
Transfert	4 638 364,5	4 626 239,5
Créances douteuses et autres	9 960,0	7 813,0
Total	5 970 639,8	6 008 337,9
Effectif des programmes	4 259	4 259
Effectif des fonds spéciaux	2 690	2 690
Effectif total	6 949	6 949
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 178,2	8 225,9
Prêts, placements et avances	1 252,0	952,0
Total	2 430,2	9 177,9

Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs et le budget de dépenses 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 3 M\$ au programme 2 et de 129 M\$ au programme 4 pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 1

Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Emploi-Québec	900 667,8	-	-	900 667,8	929 897,4
2. Politiques d'emploi	1 687,7	-	-	1 687,7	1 723,8
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi*	1 028,0	-	-	1 028,0	2 228,0
	<u>903 383,5</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>903 383,5</u>	<u>933 849,2</u>
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				49,1	-
Crédit à voter				<u>903 334,4</u>	<u>933 849,2</u>

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-7.1) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. F-5). Il vise également le développement des politiques d'emploi.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2004-2005	2003-2004
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	-	1 554,7	-	1 554,7	1 580,3
Fonctionnement	-	133,0	-	133,0	143,5
Affectation à un fonds spécial	900 667,8	-	-	900 667,8	929 897,4
Transfert	-	-	1 028,0	1 028,0	2 228,0
	<u>900 667,8</u>	<u>1 687,7</u>	<u>1 028,0</u>	<u>903 383,5</u>	<u>933 849,2</u>
Effectif total	-	27	-	27	27

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de l'élément 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, et ce, dans la mesure où le total alloué à cet élément n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 2

Mesures d'aide financière

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion du réseau de la sécurité du revenu	165 649,1	-	-	165 649,1	167 635,3
2. Politiques de sécurité du revenu	5 035,9	-	-	5 035,9	6 339,0
3. Assistance-emploi	2 677 195,0	-	600,0	2 677 795,0	2 696 112,4
4. Gestion du dénuement	22 400,0	-	-	22 400,0	29 000,0
5. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	28 900,0	-	-	28 900,0	28 900,0
6. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	19 248,2	-	-	19 248,2	20 277,5
Suite à la page 8 - 4					

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes qui en démontrent le besoin, une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la ville de Montréal. Également, ce programme verse à des familles à faible revenu un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail. Aussi, par l'entremise du programme Solidarité jeunesse, il soutient financièrement les jeunes de moins de 25 ans, aptes au travail, qui font une demande d'assistance-emploi en leur offrant d'entreprendre des démarches favorisant leur autonomie financière. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et il accorde à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales. Enfin, il assure le développement des politiques de sécurité du revenu.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	116 879,7	4 428,4	-	-	-	-	121 308,1
Fonctionnement	47 769,4	607,5	-	-	-	-	48 376,9
Affectation à un fonds spécial	-	-	4 800,0	-	-	-	4 800,0
Transfert	1 000,0	-	2 666 895,0	22 400,0	28 900,0	19 248,2	2 738 443,2
Créances douteuses et autres	-	-	5 500,0	-	-	-	5 500,0
	165 649,1	5 035,9	2 677 195,0	22 400,0	28 900,0	19 248,2	2 918 428,2
Effectif total	2 478	84	-	-	-	-	2 562
Budget d'investissements							
Prêts, placements et avances	-	-	600,0	-	-	-	600,0
	-	-	600,0	-	-	-	600,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Action emploi	14 300,0	-	-	14 300,0	34 926,8
8. Solidarité jeunesse	28 600,0	-	-	28 600,0	28 600,0
9. Action communautaire	22 016,7	-	-	22 016,7	15 016,7
10. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi*	12 771,3	-	-	12 771,3	11 504,0
	2 996 116,2	-	600,0	2 996 716,2	3 038 311,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				5 500,0	4 300,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				5 270,7	-
Crédits déjà votés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				279 000,0	279 000,0
Crédit à voter**				2 706 945,5	2 755 011,7

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

** Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	Éléments				2004-2005	2003-2004
		7	8	9	10		
			(000 \$)				
Rémunération	121 308,1	-	-	-	-	121 308,1	122 242,5
Fonctionnement	48 376,9	-	-	-	-	48 376,9	49 506,8
Affectation à un fonds spécial	4 800,0	-	-	10 411,6	-	15 211,6	23 411,6
Transfert	2 738 443,2	14 300,0	28 600,0	11 605,1	12 771,3	2 805 719,6	2 838 550,8
Créances douteuses et autres	5 500,0	-	-	-	-	5 500,0	4 300,0
	2 918 428,2	14 300,0	28 600,0	22 016,7	12 771,3	2 996 116,2	3 038 011,7
Effectif total	2 562	-	-	-	-	2 562	2 562
Budget d'investissements							
Prêts, placements et avances	600,0	-	-	-	-	600,0	300,0
	600,0	-	-	-	-	600,0	300,0

Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs et le budget de dépenses 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 3 M\$ à l'élément 5 du programme 2 pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 3 Soutien à la gestion

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	14 249,9	-	-	14 249,9	15 346,0
2. Services à la gestion	172 239,6	1 165,3	1 176,2	172 250,5	187 499,6
3. Centre de recouvrement	10 127,5	-	650,0	10 777,5	11 627,5
4. Planification et services aux citoyens	25 802,5	-	-	25 802,5	26 981,9
	222 419,5	1 165,3	1 826,2	223 080,4	241 455,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				7 349,8	7 473,7
Crédit à voter*				215 711,4	233 962,1

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens.

* Comprendant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	11 231,3	52 802,4	9 562,5	11 594,3	85 190,5	92 477,1
Fonctionnement	2 318,6	78 155,0	565,0	5 454,4	86 493,0	89 224,6
Affectation à un fonds spécial	-	41 282,2	-	-	41 282,2	42 665,6
Transfert	700,0	-	-	8 753,8	9 453,8	9 379,1
	14 249,9	172 239,6	10 127,5	25 802,5	222 419,5	233 746,4
Effectif total	210	689	183	245	1 327	1 327
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	1 176,2	-	-	1 176,2	8 223,9
Prêts, placements et avances	-	-	650,0	-	650,0	650,0
	-	1 176,2	650,0	-	1 826,2	8 873,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 3, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 000 \$, et ce, afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 4

Mesures d'aide à la famille et à l'enfance

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion des services à la famille et à l'enfance	18 787,2	-	-	18 787,2	19 343,1
2. Politiques familiales	10 389,7	-	2,0	10 391,7	10 747,1
3. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	1 332 113,6	-	-	1 332 113,6	1 270 917,4
4. Service de la dette des centres de la petite enfance	16 032,1	-	-	16 032,1	8 527,2
5. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	39 900,0	-	-	39 900,0	37 000,0
6. Prestations familiales	422 864,5	-	-	422 864,5	447 567,5
Suite à la page 8 - 7					

Ce programme vise à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité. Ainsi, il assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance, de l'élaboration des politiques familiales, du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. Il permet le versement des prestations familiales, des allocations de maternité et il assure le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	13 134,8	4 111,9	-	-	-	-	17 246,7
Fonctionnement	1 844,0	1 981,3	-	-	-	-	3 825,3
Transfert	3 808,4	4 296,5	1 332 013,6	16 032,1	39 900,0	418 504,5	1 814 555,1
Créances douteuses et autres	-	-	100,0	-	-	4 360,0	4 460,0
	18 787,2	10 389,7	1 332 113,6	16 032,1	39 900,0	422 864,5	1 840 087,1
Effectif total	262	71	-	-	-	-	333
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	-	2,0	-	-	-	-	2,0
	-	2,0	-	-	-	-	2,0

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Programme 4 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Allocations de maternité	7 600,0	-	-	7 600,0	7 600,0
8. Conseil de la famille et de l'enfance	1 033,5	-	2,0	1 035,5	1 032,3
	1 848 720,6	-	4,0	1 848 724,6	1 802 734,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				100,0	100,0
Élément 6				4 360,0	3 413,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				607,3	257,7
Crédits déjà votés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				189 900,0	171 700,0
Crédit à voter*				1 653 757,3	1 627 263,9

* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	17 246,7	-	754,4	18 001,1	18 501,6
Fonctionnement	3 825,3	-	271,1	4 096,4	4 634,4
Transfert	1 814 555,1	7 600,0	8,0	1 822 163,1	1 776 081,6
Créances douteuses et autres	4 460,0	-	-	4 460,0	3 513,0
	1 840 087,1	7 600,0	1 033,5	1 848 720,6	1 802 730,6
Effectif total	333	-	10	343	343
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	-	2,0	2,0	2,0
Prêts, placements et avances	2,0	-	-	2,0	2,0
	2,0	-	2,0	4,0	4,0

Un redressement a été effectué afin de présenter les crédits comparatifs et le budget de dépenses 2003-2004 sur la même base qu'en 2004-2005. Ce redressement entraîne, pour 2003-2004, une diminution de 129 M\$ à l'élément 6 du programme 4 pour tenir compte des mesures d'aide financière qui seront comptabilisées en réduction des revenus budgétaires à compter du 1er janvier 2005.

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2 et 8 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	221 254,2	232 581,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	1 000,0	3 000,0
Crédit au net	220 254,2	229 581,1

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités du Centre de recouvrement dont la mission est de recouvrer les comptes à recevoir du Ministère en matière de sécurité du revenu. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent du recouvrement, par le Centre de recouvrement, des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération des créances radiées ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application de mesures légales.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 1 000 000 \$ et 4 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 35 % des revenus qui excèdent 4 000 000 \$.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006

	2005-2006 (000 \$)
Budget de dépenses	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	
Élément 3 - Assistance-emploi	
Transfert	275 000,0
Élément 6 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	
Transfert	4 000,0
Total du programme	279 000,0
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance	
Élément 3 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	
Transfert	140 000,0
Total du portefeuille	419 000,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2005, de prestations imputables à l'exercice financier 2005-2006.

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Fonds de développement du marché du travail	900 667,8	929 897,4
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	10 411,6	3 411,6
Fonds québécois d'initiatives sociales	4 800,0	20 000,0
Total du programme 2	15 211,6	23 411,6
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	41 282,2	42 665,6
Total du portefeuille	957 161,6	995 974,6
Effectif total	2 690	2 690

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	136 984,7	145 228,3
Fonctionnement	17 247,9	18 247,9
Capital	38 432,2	39 815,6
Intérêt	2 430,0	2 430,0
Support	762 066,8	790 252,8
Total du portefeuille	957 161,6	995 974,6

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Autres crédits de transfert	1 028,0	2 228,0
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Action emploi	14 300,0	34 926,8
Aide aux parents pour leurs revenus de travail	28 900,0	28 900,0
Assistance-emploi	2 679 666,3	2 683 016,4
Gestion du dénuement	22 400,0	29 000,0
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	19 248,2	20 277,5
Organismes communautaires - famille	11 605,1	11 605,1
Solidarité jeunesse	28 600,0	28 600,0
Autres crédits de transfert	1 000,0	2 225,0
Total du programme 2	2 805 719,6	2 838 550,8
Programme 3 - Soutien à la gestion		
Tribunal administratif du Québec	8 753,8	8 679,1
Autres crédits de transfert	700,0	700,0
Total du programme 3	9 453,8	9 379,1
Programme 4 - Mesures d'aide à la famille et à l'enfance		
Allocation de maternité	7 600,0	7 600,0
Allocation familiale	363 350,0	388 400,0
Allocation pour enfant handicapé	31 200,0	29 800,0
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	39 900,0	37 000,0
Service de la dette des centres de la petite enfance	16 032,1	8 527,2
Soutien administratif	23 954,5	25 954,5
Subvention annuelle des garderies	218 200,0	204 869,3
Subventions de développement et d'investissements	2 000,0	6 738,3
Subventions de fonctionnement des centres de la petite enfance	1 111 813,6	1 059 199,8
Autres crédits de transfert	8 112,9	7 992,5
Total du programme 4	1 822 163,1	1 776 081,6
Total du portefeuille	4 638 364,5	4 626 239,5

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	224 918,4	210 873,3
Entreprises et organismes d'État	34 488,6	36 054,1
Organismes à but non lucratif	1 166 884,6	1 113 245,9
Personnes	3 212 072,9	3 266 066,2
Total du portefeuille	4 638 364,5	4 626 239,5

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	8 117,4	8 117,4
Fonctionnement	2 080,1	1 895,6
Capital	11 048,1	8 824,9
Intérêt	7 320,6	6 527,2
Support	4 609 798,3	4 600 874,4
Total du portefeuille	4 638 364,5	4 626 239,5

Environnement

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Protection de l'environnement	160 795,9	7 197,1	16 815,7	170 414,5	182 408,5
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 236,6	60,0	50,0	5 226,6	5 661,3
	166 032,5	7 257,1	16 865,7	175 641,1	188 069,8
Moins :					
Crédits permanents				34,6	34,6
Crédits reportés				3 703,3	4 506,2
Crédits à voter				171 903,2	183 529,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	103 230,1	109 083,2
Fonctionnement	45 816,2	48 128,8
Transfert	16 961,2	21 563,8
Créances douteuses et autres	25,0	25,0
Total	166 032,5	178 800,8
Effectif des programmes	1 914	1 914
Effectif total	1 914	1 914
Budget d'investissements		
Immobilisations	16 865,7	16 865,7
Total	16 865,7	16 865,7

Environnement

Programme 1

Protection de l'environnement

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Politiques environnementales du milieu industriel, des changements climatiques et du développement durable	12 311,0	-	637,7	12 948,7	15 637,5
2. Politiques environnementales en matière d'eau, d'activités agricoles et municipales	14 626,3	-	1 382,5	16 008,8	14 501,1
3. Évaluations environnementales et coordination	13 290,4	-	328,4	13 618,8	18 077,9
4. Protection et restauration de l'environnement	52 897,4	-	4 069,2	56 966,6	60 560,5
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	4 442,7	-	275,0	4 717,7	5 474,6
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	10 158,4	-	6 576,7	16 735,1	17 480,1
Suite à la page 9 - 3					

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectif la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous-total
	1	2	3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	9 669,6	8 080,5	8 901,0	39 689,6	4 418,7	7 643,0	78 402,4
Fonctionnement	1 031,4	1 971,4	1 251,1	5 857,8	24,0	2 470,4	12 606,1
Transfert	1 610,0	4 574,4	3 138,3	7 350,0	-	45,0	16 717,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-	-
	12 311,0	14 626,3	13 290,4	52 897,4	4 442,7	10 158,4	107 726,2
Effectif total	153	124	182	837	109	130	1 535
Budget d'investissements							
Immobilisations	637,7	1 382,5	328,4	4 069,2	275,0	6 576,7	13 269,5
	637,7	1 382,5	328,4	4 069,2	275,0	6 576,7	13 269,5

Environnement

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Direction	6 352,8	-	34,9	6 387,7	7 064,0
8. Services à la gestion	46 716,9	7 197,1	3 511,3	43 031,1	43 612,8
	160 795,9	7 197,1	16 815,7	170 414,5	182 408,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 7				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 8				25,0	25,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				3 703,3	4 506,2
Crédit à voter*				166 676,6	177 867,7

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	78 402,4	5 379,3	15 928,5	99 710,2	104 880,5
Fonctionnement	12 606,1	730,0	30 763,4	44 099,5	46 694,9
Transfert	16 717,7	243,5	-	16 961,2	21 563,8
Créances douteuses et autres	-	-	25,0	25,0	25,0
	107 726,2	6 352,8	46 716,9	160 795,9	173 164,2
Effectif total	1 535	102	211	1 848	1 848
Budget d'investissements					
Immobilisations	13 269,5	34,9	3 511,3	16 815,7	16 791,4
	13 269,5	34,9	3 511,3	16 815,7	16 791,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 3, 4, 7 et 8 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit des éléments 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à l'élément 5 et de 600 000 \$ à l'élément 6, et ce, afin de donner suite à deux ententes de gestion intervenues entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Environnement

Programme 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 236,6	60,0	50,0	5 226,6	5 661,3
Crédit à voter				5 226,6	5 661,3

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	3 519,9		3 519,9	4 202,7
Fonctionnement	1 716,7		1 716,7	1 433,9
	5 236,6		5 236,6	5 636,6
Effectif total	66		66	66
Budget d'investissements				
Immobilisations	50,0		50,0	74,3
	50,0		50,0	74,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Environnement

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	153 598,8	165 617,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	3 750,0	2 350,0
Crédit au net	149 848,8	163 267,1

Ce crédit au net vise des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, du Centre d'expertise hydrique du Québec et de la Protection de l'environnement.

- Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et de ses règlements.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 350 000 \$.

- Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise hydrique du Québec dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion, à la régularisation des barrages publics et à la gestion des données hydrométriques.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise hydrique du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 000 000 \$.

- Protection de l'environnement

Ce crédit au net concerne les activités réalisées par le Ministère dans le cadre de sa mission qui est d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification d'activités et/ou de projets menant à la délivrance d'approbation, d'autorisation et d'accréditation, à la réalisation de suivis et de contrôles, ainsi qu'à la perception de droits et de redevances découlant des lois et règlements dont l'application relève du ministre de l'Environnement (excluant les revenus associés aux crédits au net votés pour le CEAEQ et le CEHQ).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus concernés donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 1 400 000 \$.

Environnement

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement		
Assainissement de l'air	1 759,4	1 662,4
Fonds d'action québécois en développement durable	1 500,0	-
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	7 350,0	7 369,1
Programme de soutien aux entreprises communautaires dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	-	3 000,0
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	1 435,0	1 325,0
Saint-Laurent Vision 2000	300,0	375,0
Soutien à la gestion environnementale en milieu agricole	280,0	700,0
Soutien aux instances municipales - plans de gestion des matières résiduelles	-	1 960,0
Soutien aux organismes de bassin versant	2 215,0	-
Soutien aux organismes oeuvrant en environnement	720,0	2 195,0
Subventions de recherche et de développement en environnement	200,0	800,0
Autres crédits de transfert	1 201,8	2 177,3
Total du programme 1	16 961,2	21 563,8
Total du portefeuille	16 961,2	21 563,8

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	200,0	800,0
Municipalités	9 109,4	10 991,5
Organismes à but non lucratif	7 651,8	9 772,3
Total du portefeuille	16 961,2	21 563,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Capital	5 880,0	5 895,3
Intérêt	1 972,0	1 932,1
Support	9 109,2	13 736,4
Total du portefeuille	16 961,2	21 563,8

Finances

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction du Ministère	60 491,0	1 915,8	6 349,0	64 924,2	75 993,1
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	160 236,1	969,2	765,0	160 031,9	146 408,9
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 939 000,0	-	-	6 939 000,0	6 668 000,0
	7 159 727,1	2 885,0	7 114,0	7 163 956,1	6 890 402,0
Moins :					
Crédits permanents				6 948 998,6	6 677 998,6
Crédits reportés				3 096,3	3 285,2
Crédits à voter				211 861,2	209 118,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	62 793,4	67 974,5
Fonctionnement	137 050,4	120 059,7
Service de la dette	6 939 000,0	6 668 000,0
Affectation à un fonds spécial	950,0	950,0
Transfert	19 933,3	26 604,9
Total	7 159 727,1	6 883 589,1
Effectif des programmes	1 003	1 003
Effectif des fonds spéciaux	17	17
Effectif total	1 020	1 020
Budget d'investissements		
Immobilisations	7 109,0	11 058,9
Prêts, placements et avances	5,0	5,0
Total	7 114,0	11 063,9

Finances

Programme 1 Direction du Ministère

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et services à la gestion	29 740,9	1 665,8	2 493,8	30 568,9	31 770,6
2. Le Registraire des entreprises	15 918,2	250,0	3 855,2	19 523,4	27 690,6
3. Institut de la statistique du Québec	14 831,9	-	-	14 831,9	16 531,9
	<u>60 491,0</u>	<u>1 915,8</u>	<u>6 349,0</u>	<u>64 924,2</u>	<u>75 993,1</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				1 474,4	1 622,4
Crédit à voter				<u>63 440,2</u>	<u>74 361,1</u>

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il a aussi pour but l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Il vise enfin à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2004-2005	2003-2004
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	13 681,3	11 231,6	-	24 912,9	29 694,8
Fonctionnement	15 989,6	4 686,6	-	20 676,2	24 992,5
Transfert	70,0	-	14 831,9	14 901,9	16 601,9
	<u>29 740,9</u>	<u>15 918,2</u>	<u>14 831,9</u>	<u>60 491,0</u>	<u>71 289,2</u>
Effectif total	152	213	-	365	365
Budget d'investissements					
Immobilisations	2 489,8	3 854,2	-	6 344,0	7 985,9
Prêts, placements et avances	4,0	1,0	-	5,0	5,0
	<u>2 493,8</u>	<u>3 855,2</u>	<u>-</u>	<u>6 349,0</u>	<u>7 990,9</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Finances

Programme 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	24 763,2	96,4	-	24 666,8	24 813,4
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	7 100,3	525,1	300,0	6 875,2	7 183,5
3. Frais de services bancaires	9 989,0	-	-	9 989,0	9 989,0
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	17 601,3	347,7	465,0	17 718,6	19 523,8
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	11 016,9	-	-	11 016,9	17 133,8
Suite à la page 10 - 4					

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	16 505,9	6 021,1	-	15 353,5	-	37 880,5
Fonctionnement	8 257,3	1 079,2	9 989,0	2 247,8	5 035,5	26 608,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	950,0	950,0
Transfert	-	-	-	-	5 031,4	5 031,4
	24 763,2	7 100,3	9 989,0	17 601,3	11 016,9	70 470,7
Effectif total	252	117	-	269	-	638
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	300,0	-	465,0	-	765,0
	-	300,0	-	465,0	-	765,0

Finances

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*	89 765,4	-	-	89 765,4	67 765,4
	<u>160 236,1</u>	<u>969,2</u>	<u>765,0</u>	<u>160 031,9</u>	<u>146 408,9</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				9 989,0	9 989,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				1 621,9	1 662,8
Crédit à voter				<u>148 421,0</u>	<u>134 757,1</u>

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	37 880,5	-		37 880,5	38 279,7
Fonctionnement	26 608,8	89 765,4		116 374,2	95 067,2
Affectation à un fonds spécial	950,0	-		950,0	950,0
Transfert	5 031,4	-		5 031,4	10 003,0
	<u>70 470,7</u>	<u>89 765,4</u>		<u>160 236,1</u>	<u>144 299,9</u>
Effectif total	638	-		638	638
Budget d'investissements					
Immobilisations	765,0	-		765,0	3 073,0
	<u>765,0</u>	<u>-</u>		<u>765,0</u>	<u>3 073,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 4, et 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant ses parties « Affectation à un fonds spécial » et « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Finances

Programme 3

Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Service de la dette directe	4 131 000,0	-	-	4 131 000,0	3 926 000,0
2. Intérêts sur le compte des régimes de retraite	2 808 000,0	-	-	2 808 000,0	2 742 000,0
	6 939 000,0	-	-	6 939 000,0	6 668 000,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				4 131 000,0	3 926 000,0
Voir lois ci-dessous *					
Élément 2				2 808 000,0	2 742 000,0
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et le compte des régimes de retraite.

* Les crédits permanents réfèrent aux lois suivantes : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12), Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1), Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11), Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10), Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. C-52.1), Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2), Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16), Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1) et Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Service de la dette	4 131 000,0	2 808 000,0	6 939 000,0	6 668 000,0
	4 131 000,0	2 808 000,0	6 939 000,0	6 668 000,0

Finances

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Fonds de financement	-	-
Fonds du Centre financier de Montréal	950,0	950,0
Total du portefeuille	950,0	950,0
Effectif total	17	17

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Fonctionnement	950,0	950,0
Total du portefeuille	950,0	950,0

Finances

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du Ministère		
Institut de la statistique du Québec	14 831,9	16 531,9
Autres crédits de transfert	70,0	70,0
Total du programme 1	14 901,9	16 601,9
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Autres crédits de transfert	5 031,4	10 003,0
Total du portefeuille	19 933,3	26 604,9

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	14 831,9	16 531,9
Organismes à but non lucratif	5 101,4	10 073,0
Total du portefeuille	19 933,3	26 604,9

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	12 288,4	13 288,4
Fonctionnement	2 543,5	3 243,5
Support	5 101,4	10 073,0
Total du portefeuille	19 933,3	26 604,9

Justice

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Activité judiciaire	71 018,3	-	1 224,0	72 242,3	70 634,6
2. Administration de la justice	309 714,1	6 388,2	27 389,2	330 715,1	330 719,1
3. Justice administrative	11 051,6	-	3,0	11 054,6	10 474,6
4. Aide aux justiciables	171 243,3	-	-	171 243,3	170 324,3
	563 027,3	6 388,2	28 616,2	585 255,3	582 152,6
Moins :					
Crédits permanents				110 321,8	104 979,7
Crédits reportés				2 200,0	2 353,6
Crédits à voter				472 733,5	474 819,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	228 341,0	221 810,6
Fonctionnement	148 618,3	144 381,8
Affectation à un fonds spécial	1 326,8	1 326,8
Transfert	178 241,2	176 613,7
Créances douteuses et autres	6 500,0	7 100,0
Total	563 027,3	551 232,9
Effectif des programmes	3 450	3 454
Effectif des fonds spéciaux	156	156
Effectif total	3 606	3 610
Budget d'investissements		
Immobilisations	28 577,1	35 921,6
Prêts, placements et avances	39,1	39,1
Total	28 616,2	35 960,7

Justice

Programme 1

Activité judiciaire

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Magistrature	47 501,5	-	247,5	47 749,0	47 626,1
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	1 980,9	-	-	1 980,9	1 315,9
3. Soutien à la magistrature	21 335,9	-	976,5	22 312,4	21 492,6
4. Comité sur la rémunération des juges	200,0	-	-	200,0	200,0
	<u>71 018,3</u>	<u>-</u>	<u>1 224,0</u>	<u>72 242,3</u>	<u>70 634,6</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 1				44 790,2	44 533,1
Élément 2				1 980,9	1 315,9
Élément 4				200,0	200,0
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	138,2
Crédit à voter				<u>25 271,2</u>	<u>24 447,4</u>

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent la magistrature, le perfectionnement des juges et leur fournit le soutien administratif nécessaire. Il vise également à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales et à formuler des recommandations au gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	44 560,5	292,1	19 222,6	-	64 075,2	63 251,0
Fonctionnement	<u>2 941,0</u>	<u>1 688,8</u>	<u>2 113,3</u>	<u>200,0</u>	<u>6 943,1</u>	<u>6 159,6</u>
	<u>47 501,5</u>	<u>1 980,9</u>	<u>21 335,9</u>	<u>200,0</u>	<u>71 018,3</u>	<u>69 410,6</u>
Effectif total	311	4	483	-	798	798
Budget d'investissements						
Immobilisations	<u>247,5</u>	-	<u>976,5</u>	-	<u>1 224,0</u>	<u>1 224,0</u>
	<u>247,5</u>	-	<u>976,5</u>	-	<u>1 224,0</u>	<u>1 224,0</u>

Autorisation de report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1 et 3 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, et ce, dans la mesure où le total du crédit alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Justice

Programme 2 Administration de la justice

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Soutien administratif à l'activité judiciaire	75 581,7	-	2 634,5	78 216,2	79 464,0
2. Affaires juridiques et législatives	31 571,4	-	5,0	31 576,4	31 493,3
3. Poursuites publiques	42 588,2	-	37,5	42 625,7	38 886,2
4. Direction, planification et services à l'organisation	150 750,0	6 388,2	7 302,2	151 664,0	146 056,3
5. Traitement des infractions et perception des amendes	9 222,8	-	6 410,0	15 632,8	14 219,3
Suite à la page	11 - 4				

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et de la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	52 700,6	30 374,3	38 634,8	36 837,8	5 577,8	164 125,3
Fonctionnement	21 564,4	1 197,1	3 943,3	105 755,3	3 645,0	136 105,1
Affectation à un fonds spécial	1 316,7	-	10,1	-	-	1 326,8
Transfert	-	-	-	1 656,9	-	1 656,9
Créances douteuses et autres	-	-	-	6 500,0	-	6 500,0
	75 581,7	31 571,4	42 588,2	150 750,0	9 222,8	309 714,1
Effectif total	1 292	427	548	240	141	2 648
Budget d'investissements						
Immobilisations	2 603,1	5,0	37,5	7 294,5	6 410,0	16 350,1
Prêts, placements et avances	31,4	-	-	7,7	-	39,1
	2 634,5	5,0	37,5	7 302,2	6 410,0	16 389,2

Justice

Programme 2 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Système intégré d'information de justice	-	-	11 000,0	11 000,0	20 600,0
	309 714,1	6 388,2	27 389,2	330 715,1	330 719,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 4				6 500,0	7 100,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 4				4 138,8	4 118,8
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				20,0	20,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				2 200,0	2 200,0
Crédit à voter				317 856,3	317 280,3

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	164 125,3	-		164 125,3	158 323,5
Fonctionnement	136 105,1	-		136 105,1	132 549,2
Affectation à un fonds spécial	1 326,8	-		1 326,8	1 326,8
Transfert	1 656,9	-		1 656,9	1 726,9
Créances douteuses et autres	6 500,0	-		6 500,0	7 100,0
	309 714,1	-		309 714,1	301 026,4
Effectif total	2 648	1		2 649	2 653
Budget d'investissements					
Immobilisations	16 350,1	11 000,0		27 350,1	34 694,6
Prêts, placements et avances	39,1	-		39,1	39,1
	16 389,2	11 000,0		27 389,2	34 733,7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 5, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé du crédit de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence d'un montant de 2 200 000 \$, et ce, afin de donner suite à une entente de gestion concernant le Bureau des infractions et des amendes intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Justice

Programme 3 Justice administrative

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	10 741,0	-	-	10 741,0	9 963,1
2. Conseil de la justice administrative	310,6	-	3,0	313,6	511,5
	11 051,6	-	3,0	11 054,6	10 474,6
Moins :					
Crédits reportés Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	14,8
Crédit à voter				11 054,6	10 459,8

Ce programme vise à assurer une part du financement du Tribunal administratif du Québec, qui a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme comprend le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	-	140,5	140,5	236,1
Fonctionnement	-	170,1	170,1	272,4
Transfert	10 741,0	-	10 741,0	9 963,1
	10 741,0	310,6	11 051,6	10 471,6
Effectif total	-	3	3	3
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	3,0	3,0	3,0
	-	3,0	3,0	3,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Justice

Programme 4
Aide aux justiciables

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Commission des services juridiques	117 826,6	-	-	117 826,6	121 795,3
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	724,8	-	-	724,8	837,1
3. Indemnisation des victimes d'actes criminels	52 691,9	-	-	52 691,9	47 691,9
	<u>171 243,3</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>171 243,3</u>	<u>170 324,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (L.R.Q., c. I-6)					
Élément 3				52 691,9	47 691,9
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	0,6
Crédit à voter				<u>118 551,4</u>	<u>122 631,8</u>

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et à la famille aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice ou des groupes de personnes susceptibles d'avoir un recours commun et à assurer aide, support et compensation financière aux victimes d'actes criminels.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2004-2005	2003-2004
	1	2	3		
			(000 \$)		
Fonctionnement	-	-	5 400,0	5 400,0	5 400,6
Transfert	<u>117 826,6</u>	<u>724,8</u>	<u>47 291,9</u>	<u>165 843,3</u>	<u>164 923,7</u>
	<u>117 826,6</u>	<u>724,8</u>	<u>52 691,9</u>	<u>171 243,3</u>	<u>170 324,3</u>

Justice

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	10,1
Fonds des registres du ministère de la Justice	1 316,7	1 316,7
Total du portefeuille	1 326,8	1 326,8
Effectif total	156	156

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Fonctionnement	1 326,8	1 326,8
Total du portefeuille	1 326,8	1 326,8

Justice

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la Justice		
Autres crédits de transfert	1 656,9	1 726,9
Programme 3 - Justice administrative		
Contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec	10 741,0	9 963,1
Programme 4 - Aide aux justiciables		
Aide juridique	46 794,8	48 661,8
Commission des services juridiques	71 031,8	73 132,9
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	298,2	398,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	426,6	438,9
Indemnisation des victimes d'actes criminels	47 291,9	42 291,9
Total du programme 4	165 843,3	164 923,7
Total du portefeuille	178 241,2	176 613,7

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	82 199,4	83 534,9
Organismes à but non lucratif	1 656,9	1 726,9
Personnes	94 384,9	91 351,9
Total du portefeuille	178 241,2	176 613,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	108 496,8	110 834,1
Fonctionnement	28 687,8	27 028,5
Capital	522,8	522,8
Support	40 533,8	38 228,3
Total du portefeuille	178 241,2	176 613,7

Relations avec les citoyens et Immigration

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Relations avec les citoyens et gestion de l'identité	19 541,7	320,3	126,2	19 347,6	22 809,0
2. Immigration, intégration et régionalisation	89 702,4	2 551,7	3 193,0	90 343,7	113 131,4
3. Conseil et organismes de protection relevant du ministre	25 471,1	279,0	370,4	25 562,5	25 755,5
4. Curateur public	33 760,3	2 100,0	9 200,0	40 860,3	44 711,5
5. Condition féminine	7 144,4	25,1	25,0	7 144,3	7 271,5
	175 619,9	5 276,1	12 914,6	183 258,4	213 678,9
Moins :					
Crédits permanents				478,0	478,0
Crédits reportés				181,4	2 010,5
Crédits à voter				182 599,0	211 190,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	117 467,4	128 287,2
Fonctionnement	39 712,3	51 265,6
Transfert	18 340,2	27 182,2
Créances douteuses et autres	100,0	100,0
Total	175 619,9	206 835,0
Effectif des programmes	2 292	2 292
Effectif des fonds spéciaux	319	319
Effectif total	2 611	2 611
Budget d'investissements		
Immobilisations	12 721,6	11 927,0
Prêts, placements et avances	193,0	193,0
Total	12 914,6	12 120,0

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 1

Relations avec les citoyens et gestion de l'identité

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Relations avec les citoyens et planification	16 487,0	320,3	126,2	16 292,9	18 881,6
2. Identité, accès et prestation des services	3 054,7	-	-	3 054,7	3 927,4
	19 541,7	320,3	126,2	19 347,6	22 809,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi visant à favoriser le civisme, (L.R.Q., c. C-20)					
Élément 1				468,4	468,4
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	600,7
Crédit à voter				18 879,2	21 739,9

Ce programme vise à assurer la promotion des droits fondamentaux ainsi que l'exercice des responsabilités civiques. Il vise également à assurer la qualité des rapports entre le citoyen et l'État québécois et à soutenir la pleine participation de tous au développement de la société québécoise. En outre, il vise à assurer l'intégrité de l'identité des citoyens ainsi que la promotion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	12 380,3	2 506,7	14 887,0	15 812,7
Fonctionnement	1 895,3	498,0	2 393,3	3 774,0
Transfert	2 211,4	50,0	2 261,4	3 416,4
	16 487,0	3 054,7	19 541,7	23 003,1
Effectif total	258	50	308	308
Budget d'investissements				
Immobilisations	121,2	-	121,2	121,2
Prêts, placements et avances	5,0	-	5,0	5,0
	126,2	-	126,2	126,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 2

Immigration, intégration et régionalisation

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Immigration	4 722,4	-	67,0	4 789,4	9 589,4
2. Intégration et régionalisation	58 059,2	-	202,0	58 261,2	67 475,2
3. Direction et services administratifs	26 920,8	2 551,7	2 924,0	27 293,1	36 066,8
	<u>89 702,4</u>	<u>2 551,7</u>	<u>3 193,0</u>	<u>90 343,7</u>	<u>113 131,4</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 3				9,6	9,6
Crédit à voter*				<u>90 334,1</u>	<u>113 121,8</u>

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, culturelle et économique des immigrants.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2004-2005	2003-2004
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	4 429,8	35 845,9	12 038,6	52 314,3	60 118,6
Fonctionnement	292,6	7 534,5	14 522,2	22 349,3	31 208,3
Transfert	-	14 678,8	360,0	15 038,8	22 650,8
	<u>4 722,4</u>	<u>58 059,2</u>	<u>26 920,8</u>	<u>89 702,4</u>	<u>113 977,7</u>
Effectif total	156	588	238	982	982
Budget d'investissements					
Immobilisations	66,0	27,0	2 917,0	3 010,0	1 522,4
Prêts, placements et avances	1,0	175,0	7,0	183,0	183,0
	<u>67,0</u>	<u>202,0</u>	<u>2 924,0</u>	<u>3 193,0</u>	<u>1 705,4</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert ».

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 3

Conseil et organismes de protection relevant du ministre

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Office de la protection du consommateur	7 636,1	141,1	34,4	7 529,4	7 829,4
2. Commission d'accès à l'information	4 181,8	42,1	12,0	4 151,7	4 151,7
3. Conseil des relations interculturelles	695,4	8,0	3,0	690,4	690,4
4. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	12 957,8	87,8	321,0	13 191,0	13 084,0
	<u>25 471,1</u>	<u>279,0</u>	<u>370,4</u>	<u>25 562,5</u>	<u>25 755,5</u>
Crédit à voter				25 562,5	25 755,5

Ce programme vise à permettre aux citoyens de faire appel, lorsque nécessaire, aux organismes qui sont chargés de protéger leurs droits, que ce soit par rapport au respect des droits et libertés de la personne, à l'égalité entre les personnes, à la protection des renseignements personnels ou aux droits des consommateurs. Ce programme vise aussi à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant les relations interculturelles en vue de définir ses orientations, d'identifier les grandes avenues d'intervention et de choisir les mesures les plus appropriées pour répondre aux besoins exprimés.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	5 960,6	3 305,0	550,2	10 012,1	19 827,9	19 987,9
Fonctionnement	1 675,5	876,8	145,2	2 945,7	5 643,2	5 708,2
Transfert	-	-	-	-	-	75,0
	<u>7 636,1</u>	<u>4 181,8</u>	<u>695,4</u>	<u>12 957,8</u>	<u>25 471,1</u>	<u>25 771,1</u>
Effectif total	117	53	9	155	334	334
Budget d'investissements						
Immobilisations	33,4	12,0	2,0	318,0	365,4	258,4
Prêts, placements et avances	1,0	-	1,0	3,0	5,0	5,0
	<u>34,4</u>	<u>12,0</u>	<u>3,0</u>	<u>321,0</u>	<u>370,4</u>	<u>263,4</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 4 Curateur public

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Curateur public*	33 760,3	2 100,0	9 200,0	40 860,3	44 711,5
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	1 251,2
Crédit à voter				40 860,3	43 460,3

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droits ou à l'État.

* La Loi sur le Curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par le curateur public en application de cette loi sont versés au fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'année financière au cours de laquelle ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'année 2004-2005, le crédit prévu consitué en vertu de ces dispositions est de 9 800 000 \$.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	25 630,3		25 630,3	27 681,5
Fonctionnement	8 030,0		8 030,0	9 030,0
Créances douteuses et autres	100,0		100,0	100,0
	33 760,3		33 760,3	36 811,5
Effectif total	580		580	580
Budget d'investissements				
Immobilisations	9 200,0		9 200,0	10 000,0
	9 200,0		9 200,0	10 000,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Programme 5 Condition féminine

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Conseil du statut de la femme	4 466,0	14,1	25,0	4 476,9	4 300,3
2. Secrétariat à la condition féminine	2 678,4	11,0	-	2 667,4	2 971,2
	7 144,4	25,1	25,0	7 144,3	7 271,5
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				181,4	158,6
Crédit à voter				6 962,9	7 112,9

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	3 449,8	1 358,1	4 807,9	4 686,5
Fonctionnement	1 016,2	280,3	1 296,5	1 545,1
Transfert	-	1 040,0	1 040,0	1 040,0
	4 466,0	2 678,4	7 144,4	7 271,6
Effectif total	64	24	88	88
Budget d'investissements				
Immobilisations	25,0	-	25,0	25,0
	25,0	-	25,0	25,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	87 150,7	111 426,0
Moins : Revenus associés au crédit au net	7 800,0	11 200,0
Crédit au net	79 350,7	100 226,0

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 7 800 000 \$ et 26 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 26 000 000 \$.

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Relations avec les citoyens et gestion de l'identité		
Fonds de l'état civil	-	-
Fonds de l'information gouvernementale	-	-
Total du portefeuille	-	-
Effectif total	319	319

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Relations avec les citoyens et gestion de l'identité		
Actes de civisme	468,4	468,4
Exercice de la citoyenneté	243,0	335,0
Fonds de soutien en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	50,0	50,0
Programme de soutien à la participation civique	1 500,0	1 900,0
Programme d'échanges des jeunes	-	28,0
Programme national de réconciliation avec les orphelines et orphelins de Duplessis	-	635,0
Total du programme 1	2 261,4	3 416,4
Programme 2 - Immigration, intégration et régionalisation		
Accueil et établissement des immigrants	3 900,0	3 915,0
Programme d'accueil et d'installation des réfugiés	1 700,0	1 700,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	5 008,0	11 420,0
Programme de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires autonomes engagés dans les champs de mission du Ministère	624,3	624,3
Programme de soutien à des projets pilotes afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels	200,0	200,0
Programme de soutien à l'insertion en emploi	1 475,0	2 100,0
Programme d'intégration en région	1 771,5	2 231,5
Autres crédits de transfert	360,0	460,0
Total du programme 2	15 038,8	22 650,8
Programme 3 - Conseil et organismes de protection relevant du ministre		
Partenariat	-	75,0
Programme 5 - Condition féminine		
Programme « À égalité pour décider »	1 000,0	1 000,0
Autres crédits de transfert	40,0	40,0
Total du programme 5	1 040,0	1 040,0
Total du portefeuille	18 340,2	27 182,2

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	-	28,0
Municipalités	300,0	300,0
Organismes à but non lucratif	10 863,8	12 630,8
Personnes	7 176,4	14 223,4
Total du portefeuille	18 340,2	27 182,2

Relations avec les citoyens et Immigration

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	18 340,2	27 182,2
Total du portefeuille	18 340,2	27 182,2

Relations internationales

Programme	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Affaires internationales	99 832,0	1 019,7	1 635,0	100 447,3	108 901,7
Moins :					
Crédits permanents				109,6	109,6
Crédits reportés				1 756,8	620,5
Crédit à voter				98 580,9	108 171,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	50 276,5	52 926,9
Fonctionnement	16 601,5	19 775,2
Affectation à un fonds spécial	9 880,8	10 182,6
Transfert	23 073,2	25 650,1
Total	99 832,0	108 534,8
Effectif du programme	585	585
Effectif du fonds spécial	4	4
Effectif total	589	589
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0
Total	1 635,0	1 635,0

Relations internationales

Programme 1

Affaires internationales

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction, politiques et affaires publiques	11 817,8	-	-	11 817,8	13 123,2
2. Représentation du Québec à l'étranger	45 093,8	-	1 100,0	46 193,8	49 403,0
3. Affaires bilatérales	14 548,3	-	-	14 548,3	16 473,4
4. Affaires francophones et multilatérales	17 115,1	-	-	17 115,1	18 530,7
5. Gestion interne	11 257,0	1 019,7	535,0	10 772,3	11 371,4
	99 832,0	1 019,7	1 635,0	100 447,3	108 901,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				109,6	109,6
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				1 756,8	620,5
Crédit à voter				98 580,9	108 171,6

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	8 455,3	28 667,8	4 900,8	2 259,7	5 992,9	50 276,5	52 926,9
Fonctionnement	2 849,7	6 545,2	1 454,8	487,7	5 264,1	16 601,5	19 775,2
Affectation à un fonds spécial	-	9 880,8	-	-	-	9 880,8	10 182,6
Transfert	512,8	-	8 192,7	14 367,7	-	23 073,2	25 650,1
	11 817,8	45 093,8	14 548,3	17 115,1	11 257,0	99 832,0	108 534,8
Effectif total	113	261	105	43	63	585	585
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	500,0	-	-	535,0	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	-	600,0	-	-	-	600,0	600,0
	-	1 100,0	-	-	535,0	1 635,0	1 635,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Relations internationales

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	9 880,8	10 182,6
Total du portefeuille	9 880,8	10 182,6
Effectif total	4	4

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	249,7	226,9
Fonctionnement	8 425,6	8 649,3
Capital	840,2	930,4
Intérêt	365,3	376,0
Total du portefeuille	9 880,8	10 182,6

Relations internationales

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Francophonie	7 457,6	7 369,9
Organismes voués à la jeunesse	4 865,6	5 115,6
Programmes de coopération	1 894,1	2 008,5
Québec sans frontières	3 000,0	3 617,0
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	1 433,0	1 678,4
Subventions dans le cadre des affaires multilatérales	3 910,1	4 426,8
Autres crédits de transfert	512,8	1 433,9
Total du programme 1	<u>23 073,2</u>	<u>25 650,1</u>
Total du portefeuille	23 073,2	25 650,1

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	1 182,6	1 328,4
Institutions d'enseignement	1 209,7	1 304,9
Organismes à but non lucratif	18 719,0	20 891,5
Personnes	1 961,9	2 125,3
Total du portefeuille	<u>23 073,2</u>	<u>25 650,1</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	987,4	1 068,0
Fonctionnement	195,2	260,4
Support	21 890,6	24 321,7
Total du portefeuille	<u>23 073,2</u>	<u>25 650,1</u>

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Gestion des ressources naturelles et fauniques	386 159,5	14 115,8	40 141,0	412 184,7	444 251,1
2. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	46 334,2	1,0	143,2	46 476,4	42 431,3
	432 493,7	14 116,8	40 284,2	458 661,1	486 682,4
Moins :					
Crédits permanents				5 154,2	5 154,2
Crédits reportés				3 057,8	2 402,2
Crédits à voter				450 449,1	479 126,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	139 385,7	141 613,8
Fonctionnement	102 839,5	109 511,2
Affectation à un fonds spécial	126 082,0	152 018,3
Transfert	64 071,5	60 436,7
Créances douteuses et autres	115,0	115,0
Total	432 493,7	463 695,0
Effectif des programmes	2 497	2 502
Effectif des fonds spéciaux	2 099	2 097
Effectif total	4 596	4 599
Budget d'investissements		
Immobilisations	40 040,6	42 109,7
Prêts, placements et avances	243,6	243,6
Total	40 284,2	42 353,3

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 1

Gestion des ressources naturelles et fauniques

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Connaissance et gestion du territoire	22 537,5	1 715,2	2 898,5	23 720,8	24 983,1
2. Gestion de la ressource forestière	147 693,9	2 890,4	1 182,8	145 986,3	174 370,5
3. Faune et parcs	102 352,0	2 496,8	14 590,0	114 445,2	112 195,6
4. Développement énergétique	39 706,6	693,0	149,0	39 162,6	37 211,2
5. Gestion et développement de la ressource minérale	29 954,5	1 426,9	2 193,1	30 720,7	33 949,6
6. Direction du Ministère et services à la gestion	42 515,0	4 893,5	19 127,6	56 749,1	59 726,3

Suite à la page 14 - 3

Ce programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources fauniques, forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement harmonisé et durable.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	16 558,7	14 069,4	56 087,2	5 768,4	16 337,4	26 774,4	135 595,5
Fonctionnement	5 977,8	32 236,3	37 154,1	2 303,6	9 391,7	15 175,9	102 239,4
Affectation à un fonds spécial	-	100 137,8	-	24 400,0	-	-	124 537,8
Transfert	1,0	1 250,4	9 035,7	7 234,6	4 225,4	564,7	22 311,8
Créances douteuses et autres	-	-	75,0	-	-	-	75,0
	22 537,5	147 693,9	102 352,0	39 706,6	29 954,5	42 515,0	384 759,5
Effectif total	321	242	1 066	96	252	470	2 447
Budget d'investissements							
Immobilisations	2 898,5	1 182,8	14 590,0	149,0	2 193,1	19 017,2	40 030,6
Prêts, placements et avances	-	-	-	-	-	110,4	110,4
	2 898,5	1 182,8	14 590,0	149,0	2 193,1	19 127,6	40 141,0

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
	(000 \$)				
7. Financement forestier	1 400,0	-	-	1 400,0	1 814,8
	386 159,5	14 115,8	40 141,0	412 184,7	444 251,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les forêts, (L.R.Q., c. F-4.1)					
Élément 2				5 000,0	5 000,0
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				75,0	75,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 6				19,2	19,2
Loi sur le crédit forestier, (L.R.Q., c. C-78)					
Élément 7				20,0	20,0
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				3 057,8	2 402,2
Crédit à voter*				404 012,7	436 734,7

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)				
Rémunération	135 595,5	-		135 595,5	138 332,0
Fonctionnement	102 239,4	-		102 239,4	108 955,4
Affectation à un fonds spécial	124 537,8	-		124 537,8	150 474,1
Transfert	22 311,8	1 400,0		23 711,8	23 559,4
Créances douteuses et autres	75,0	-		75,0	75,0
	384 759,5	1 400,0		386 159,5	421 395,9
Effectif total	2 447	-		2 447	2 449
Budget d'investissements					
Immobilisations	40 030,6	-		40 030,6	42 109,7
Prêts, placements et avances	110,4	-		110,4	110,4
	40 141,0	-		40 141,0	42 220,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 3, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert ».

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Programme 2

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Élément	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Développement de la Capitale-Nationale	46 334,2	1,0	143,2	46 476,4	42 431,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				40,0	40,0
Crédit à voter				46 436,4	42 391,3

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2004-2005	2003-2004
		(000 \$)		
Rémunération	3 790,2		3 790,2	3 281,8
Fonctionnement	600,1		600,1	555,8
Affectation à un fonds spécial	1 544,2		1 544,2	1 544,2
Transfert	40 359,7		40 359,7	36 877,3
Créances douteuses et autres	40,0		40,0	40,0
	46 334,2		46 334,2	42 299,1
Effectif total	50		50	53
Budget d'investissements				
Immobilisations	10,0		10,0	-
Prêts, placements et avances	133,2		133,2	133,2
	143,2		143,2	133,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédit au net

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques		
Dépenses du programme (excluant amortissement)	372 043,7	-
Moins : Revenus associés au crédit au net	30,0	-
Crédit au net	372 013,7	-

Ce crédit au net concerne les activités de la Société de la faune et des parcs relatives à la remise en état d'un habitat faunique lorsqu'un tiers est reconnu coupable d'avoir commis une infraction. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des frais réclamés aux contrevenants qui ont refusé d'entreprendre les travaux de remise en état, lesquels ont été alors exécutés par la Société.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation de revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 30 000 \$.

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques		
Fonds d'information foncière	-	-
Fonds d'information géographique	-	-
Fonds forestier	100 137,8	129 674,1
Fonds relatif à la tempête de verglas	24 400,0	20 800,0
Total du programme 1	124 537,8	150 474,1
Programme 2 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Fonds de développement régional	1 544,2	1 544,2
Total du portefeuille	126 082,0	152 018,3
Effectif total	2 099	2 097

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	53 196,4	51 365,0
Fonctionnement	22 204,0	41 923,9
Capital	12 400,0	3 900,0
Intérêt	12 000,0	16 900,0
Support	26 281,6	37 929,4
Total du portefeuille	126 082,0	152 018,3

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles et fauniques		
Agence de l'efficacité énergétique	2 697,6	4 115,5
Aide à la recherche et au développement	1 069,8	819,8
Aide à l'exploration minérale	1 824,2	1 964,2
Assistance à l'industrie minérale	551,2	613,2
Consortium de recherche minérale « COREM »	1 850,0	1 000,0
Développement de l'industrie forestière	1 250,4	1 250,4
Enfouissement des fils électriques	2 133,9	1 316,0
Extension du réseau gazier	1 333,3	1 684,3
Prêts forestiers	1 400,0	1 814,8
Société des établissements de plein air du Québec	3 362,0	3 313,4
Soutien dans les milieux autochtones	5 048,6	4 283,0
Autres crédits de transfert	1 190,8	1 384,8
Total du programme 1	23 711,8	23 559,4
Programme 2 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 592,2	5 347,5
Commission de la capitale nationale du Québec	15 198,4	16 291,3
Fonds de développement économique et fonds de développement touristique	5 854,7	8 168,1
Fonds régional de solidarité Québec	-	100,0
Programme de soutien aux projets économiques	437,0	165,6
Société des parcs des sciences naturelles du Québec	13 277,4	6 804,8
Total du programme 2	40 359,7	36 877,3
Total du portefeuille	64 071,5	60 436,7

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	7 391,4	10 018,6
Entreprises et organismes d'État	29 630,2	26 259,3
Institutions d'enseignement	409,9	527,9
Municipalités	12 647,5	10 774,0
Organismes à but non lucratif	13 984,5	12 654,9
Personnes	8,0	202,0
Total du portefeuille	64 071,5	60 436,7

Ressources naturelles, Faune et Parcs

Crédits de transfert (suite)

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	5 109,4	5 524,2
Fonctionnement	4 090,4	5 948,1
Capital	5 283,3	4 911,2
Intérêt	11 491,7	10 958,1
Support	38 096,7	33 095,1
Total du portefeuille	64 071,5	60 436,7

Revenu

Programme	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Administration fiscale	617 731,9	1 500,0	4 153,0	620 384,9	634 917,4
Moins :					
Crédits permanents				153 289,0	157 042,5
Crédits reportés				10 203,8	13 346,6
Crédits déjà votés				37 891,5	37 891,5
Crédit à voter				419 000,6	426 636,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	269 211,9	271 628,3
Fonctionnement	117 660,4	135 682,9
Affectation à un fonds spécial	113 489,6	107 582,7
Transfert	123,6	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	117 246,4
Total	617 731,9	632 263,9
Effectif du programme	5 685	5 685
Effectif du Compte de gestion T.P.S.	1 477	1 477
Effectif des fonds spéciaux	1 453	1 438
Effectif total	8 615	8 600
Budget d'investissements		
Immobilisations	4 138,0	4 138,5
Prêts, placements et avances	15,0	15,0
Total	4 153,0	4 153,5

Revenu

Programme 1 Administration fiscale

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Opérations régionales	153 261,9	-	245,0	153 506,9	155 989,6
2. Opérations concentrées	74 641,9	-	890,0	75 531,9	77 075,2
3. Technologies de l'information	52 708,0	-	-	52 708,0	51 578,6
4. Administration et support	113 585,9	1 500,0	3 018,0	115 103,9	123 413,2
5. Perception	156 812,3	-	-	156 812,3	155 174,3
6. Pensions alimentaires	40 189,1	-	-	40 189,1	43 153,7
Suite à la page 15 - 3					

Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	6	Sous- total
			(000 \$)				
Rémunération	133 477,2	40 092,5	26 751,5	49 102,7	-	-	249 423,9
Fonctionnement	19 784,7	34 549,4	25 956,5	30 625,0	-	-	110 915,6
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	33 734,6	39 565,9	40 189,1	113 489,6
Transfert	-	-	-	123,6	-	-	123,6
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	117 246,4	-	117 246,4
	153 261,9	74 641,9	52 708,0	113 585,9	156 812,3	40 189,1	591 199,1
Effectif total	3 146	927	553	670	-	-	5 296
Budget d'investissements							
Immobilisations	230,0	890,0	-	3 018,0	-	-	4 138,0
Prêts, placements et avances	15,0	-	-	-	-	-	15,0
	245,0	890,0	-	3 018,0	-	-	4 153,0

Revenu

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
7. Recherche et développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale	26 532,8	-	-	26 532,8	28 532,8
	617 731,9	1 500,0	4 153,0	620 384,9	634 917,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi concernant la taxe sur les carburants, (L.R.Q., c. T-1)					
Élément 1				2 476,3	2 476,3
Loi concernant l'impôt sur le tabac, (L.R.Q., c. I-2)					
Élément 1				1 277,2	1 277,2
Loi sur le ministère du Revenu, (L.R.Q., c. M-31)					
Élément 1				11 542,6	15 296,1
Élément 2				20 736,9	20 736,9
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				117 246,4	117 246,4
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				10 203,8	13 346,6
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				37 891,5	37 891,5
Crédit à voter				419 000,6	426 636,8

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	249 423,9	19 788,0		269 211,9	271 628,3
Fonctionnement	110 915,6	6 744,8		117 660,4	135 682,9
Affectation à un fonds spécial	113 489,6	-		113 489,6	107 582,7
Transfert	123,6	-		123,6	123,6
Créances douteuses et autres	117 246,4	-		117 246,4	117 246,4
	591 199,1	26 532,8		617 731,9	632 263,9
Effectif total	5 296	389		5 685	5 685
Budget d'investissements					
Immobilisations	4 138,0	-		4 138,0	4 138,5
Prêts, placements et avances	15,0	-		15,0	15,0
	4 153,0	-		4 153,0	4 153,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 7, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de l'élément 7 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 000 \$.

Revenu

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration fiscale		
Fonds de perception	39 565,9	37 927,9
Fonds des pensions alimentaires	40 189,1	43 153,7
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	33 734,6	26 501,1
Total du portefeuille	113 489,6	107 582,7
Effectif total	1 453	1 438

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	65 722,2	67 068,8
Fonctionnement	12 297,0	12 376,9
Capital	29 918,2	24 115,8
Intérêt	5 552,2	4 021,2
Total du portefeuille	113 489,6	107 582,7

Revenu

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration fiscale		
Subventions à des organismes reliés à la fiscalité	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	123,6	123,6
Total du portefeuille	123,6	123,6

Santé et Services sociaux

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Fonctions nationales	278 908,0	1 722,4	2 281,9	279 467,5	259 873,2
2. Fonctions régionales	14 523 886,9	-	-	14 523 886,9	14 088 637,1
3. Office des personnes handicapées du Québec	47 618,4	180,0	100,0	47 538,4	46 932,9
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	5 220 673,0	-	-	5 220 673,0	4 905 218,9
	20 071 086,3	1 902,4	2 381,9	20 071 565,8	19 300 662,1
Moins :					
Crédits permanents				3 334 599,1	3 114 645,0
Fonds des services de santé				4 869 000,0	4 658 000,0
Crédits reportés				100,0	73,2
Crédits à voter				11 867 866,7	11 527 943,9

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	62 960,9	67 338,8
Fonctionnement	83 044,5	70 463,2
Transfert	19 925 080,9	18 978 258,0
Total	20 071 086,3	19 116 060,0
Effectif des programmes	1 036	1 036
Effectif total	1 036	1 036
Budget d'investissements		
Immobilisations	2 381,9	1 477,6
Prêts, placements et avances	-	185 000,0
Total	2 381,9	186 477,6

Santé et Services sociaux

Programme 1 Fonctions nationales

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et gestion ministérielle	93 508,4	1 722,4	2 281,9	94 067,9	91 458,0
2. Organismes-conseils	12 715,5	-	-	12 715,5	10 711,4
3. Activités nationales	172 684,1	-	-	172 684,1	157 703,8
	<u>278 908,0</u>	<u>1 722,4</u>	<u>2 281,9</u>	<u>279 467,5</u>	<u>259 873,2</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur la protection de la santé publique, (L.R.Q., c. P-35)					
Élément 3				418,5	418,5
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	31,2
Crédit à voter				<u>279 039,4</u>	<u>259 413,9</u>

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2004-2005	2003-2004
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	48 393,8	6 776,6	-	55 170,4	59 388,6
Fonctionnement	45 114,6	5 837,9	11 179,2	62 131,7	49 880,9
Transfert	-	101,0	161 504,9	161 605,9	150 921,6
	<u>93 508,4</u>	<u>12 715,5</u>	<u>172 684,1</u>	<u>278 908,0</u>	<u>260 191,1</u>
Effectif total	792	99	-	891	891
Budget d'investissements					
Immobilisations	2 281,9	-	-	2 281,9	1 377,6
	<u>2 281,9</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 281,9</u>	<u>1 377,6</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Santé et Services sociaux

Programme 2 Fonctions régionales

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux	90 417,7	-	-	90 417,7	94 139,5
2. Établissements de santé et de services sociaux	11 903 226,9	-	-	11 903 226,9	11 484 327,3
3. Soutien des organismes communautaires	286 327,0	-	-	286 327,0	270 628,2
4. Activités connexes	1 707 220,4	-	-	1 707 220,4	1 673 195,2
5. Service de la dette	536 694,9	-	-	536 694,9	566 346,9
	<u>14 523 886,9</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>14 523 886,9</u>	<u>14 088 637,1</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 4				64 350,0	63 314,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 4				483 648,0	474 684,0
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 2				2 434 500,0	2 329 000,0
Crédit à voter				<u>11 541 388,9</u>	<u>11 221 639,1</u>

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la Politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Fonctionnement	-	-	-	18 754,2	-	18 754,2	18 477,0
Transfert	90 417,7	11 903 226,9	286 327,0	1 688 466,2	536 694,9	14 505 132,7	13 885 160,1
	<u>90 417,7</u>	<u>11 903 226,9</u>	<u>286 327,0</u>	<u>1 707 220,4</u>	<u>536 694,9</u>	<u>14 523 886,9</u>	<u>13 903 637,1</u>
Budget d'investissements							
Prêts, placements et avances*	-	-	-	-	-	-	185 000,0
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>185 000,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de transfert de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

* Note concernant les crédits « Prêts, placements et avances »

Le montant prévu en 2003-2004 au titre des crédits « Prêts, placements et avances » tient compte d'un ajustement pour corriger les sommes imputées au Fonds des services de santé au cours des années antérieures. Cela n'a pas pour effet de modifier le total des dépenses prévues à ce programme.

Santé et Services sociaux

Programme 3

Office des personnes handicapées du Québec

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Services aux personnes handicapées	37 669,3	-	-	37 669,3	36 957,4
2. Direction et administration	9 949,1	180,0	100,0	9 869,1	9 975,5
	47 618,4	180,0	100,0	47 538,4	46 932,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				100,0	42,0
Crédit à voter				47 438,4	46 890,9

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	-	7 790,5	7 790,5	7 950,2
Fonctionnement	-	2 158,6	2 158,6	2 105,3
Transfert	37 669,3	-	37 669,3	36 957,4
	37 669,3	9 949,1	47 618,4	47 012,9
Effectif total	-	145	145	145
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	100,0	100,0	100,0
	-	100,0	100,0	100,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Santé et Services sociaux

Programme 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Services médicaux	3 074 110,9	-	-	3 074 110,9	2 983 321,4
2. Services optométriques	32 634,8	-	-	32 634,8	31 861,3
3. Services dentaires	92 113,6	-	-	92 113,6	92 837,4
4. Services pharmaceutiques et médicaments	1 818 374,7	-	-	1 818 374,7	1 604 020,2
5. Autres services	123 981,1	-	-	123 981,1	117 387,3
Suite à la page	16 - 6				

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments ainsi que les frais d'administration afférents.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	4	5	Sous- total
			(000 \$)			
Transfert	3 074 110,9	32 634,8	92 113,6	1 818 374,7	123 981,1	5 141 215,1
	3 074 110,9	32 634,8	92 113,6	1 818 374,7	123 981,1	5 141 215,1

Santé et Services sociaux

Programme 4 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Administration	79 457,9	-	-	79 457,9	75 791,3
	5 220 673,0	-	-	5 220 673,0	4 905 218,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				1 640 594,0	1 566 839,1
Élément 2				17 416,6	16 733,5
Élément 3				49 159,3	48 758,2
Élément 4				970 431,7	842 430,8
Élément 5				66 166,3	61 651,8
Élément 6				42 405,1	39 805,5
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				1 433 516,9	1 416 482,3
Élément 2				15 218,2	15 127,8
Élément 3				42 954,3	44 079,2
Élément 4				847 943,0	761 589,4
Élément 5				57 814,8	55 735,5
Élément 6				37 052,8	35 985,8
Crédit à voter				-	-

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Transfert	5 141 215,1	79 457,9		5 220 673,0	4 905 218,9
	5 141 215,1	79 457,9		5 220 673,0	4 905 218,9

Santé et Services sociaux

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Fonctions nationales		
Programme d'intervention - hépatite C	2 670,7	11 270,1
Services hospitaliers hors-Québec	106 757,3	97 481,3
Autres crédits de transfert	52 177,9	42 170,2
Total du programme 1	161 605,9	150 921,6
Programme 2 - Fonctions régionales		
Achat de vaccins et de produits biologiques	49 473,9	55 149,0
Agences de développement de réseaux locaux	90 417,7	94 139,5
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	75 124,4	70 518,9
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	547 998,0	537 998,0
Établissements privés	364 406,1	363 085,9
Établissements publics	11 415 851,6	10 823 400,4
Loyer CHQ - établissements du réseau	122 969,2	112 841,0
Organismes communautaires de maintien à domicile	23 774,4	23 497,7
Organismes communautaires de promotion et de services	241 888,8	226 710,6
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	48 338,7	42 698,2
Rémunération des internes et résidents	114 927,9	116 550,6
Ressources de type familial	165 264,0	153 227,6
Santé publique	56 018,1	54 926,5
Service de la dette	536 694,9	566 346,9
Système du sang	286 425,9	295 463,6
Transporteurs ambulanciers	169 336,2	153 581,5
Autres crédits de transfert	196 222,9	195 024,2
Total du programme 2	14 505 132,7	13 885 160,1
Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec		
Subventions aux centres de travail adapté	36 808,2	36 109,8
Subventions aux organismes de promotion des droits des personnes handicapées	304,3	299,6
Autres crédits de transfert	556,8	548,0
Total du programme 3	37 669,3	36 957,4
Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec		
Bourses d'études, de recherche et primes	9 948,0	9 948,0
Frais afférents à l'administration des régimes d'assurance maladie et d'assistance maladie	79 457,9	75 791,3
Prothèses et orthèses	114 033,1	107 439,3
Services dentaires	92 113,6	92 837,4
Services médicaux	3 074 110,9	2 983 321,4
Services optométriques	32 634,8	31 861,3
Services pharmaceutiques et médicaments	1 818 374,7	1 604 020,2
Total du programme 4	5 220 673,0	4 905 218,9
Total du portefeuille	19 925 080,9	18 978 258,0

Santé et Services sociaux

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	180 692,9	169 569,8
Entreprises et organismes d'État	215 753,5	228 365,8
Établissements de santé et de services sociaux	13 798 807,1	13 203 349,3
Organismes à but non lucratif	317 682,1	301 888,4
Personnes	5 412 145,3	5 075 084,7
Total du portefeuille	19 925 080,9	18 978 258,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	13 893 194,1	13 456 414,1
Fonctionnement	3 019 245,1	2 717 197,1
Capital	287 376,0	262 714,8
Intérêt	269 583,6	325 876,1
Support	2 455 682,1	2 216 055,9
Total du portefeuille	19 925 080,9	18 978 258,0

Sécurité publique

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Sécurité, prévention et gestion interne	415 108,5	4 711,1	6 557,1	416 954,5	412 969,0
2. Sûreté du Québec	444 495,6	12 587,7	20 209,1	452 117,0	459 818,6
3. Organismes relevant du ministre	25 455,3	-	3 198,3	28 653,6	28 653,6
	885 059,4	17 298,8	29 964,5	897 725,1	901 441,2
Moins :					
Crédits permanents				6 387,8	6 387,8
Crédits à voter				891 337,3	895 053,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	431 190,6	418 138,5
Fonctionnement	243 221,5	245 795,7
Affectation à un fonds spécial	177 825,6	178 073,8
Transfert	32 790,7	48 069,8
Créances douteuses et autres	31,0	31,0
Total	885 059,4	890 108,8
Effectif des programmes	7 020	7 020
Effectif du fonds spécial	3 763	3 763
Effectif total	10 783	10 783
Budget d'investissements		
Immobilisations	29 903,1	30 309,5
Prêts, placements et avances	61,4	61,4
Total	29 964,5	30 370,9

Sécurité publique

Programme 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction et services supports à la gestion	20 800,5	-	10,0	20 810,5	20 495,5
2. Services correctionnels	203 974,2	-	10,0	203 984,2	189 736,3
3. Expertises judiciaires	6 484,7	-	-	6 484,7	6 484,7
4. Affaires policières et sécurité-protection	53 514,9	-	10,0	53 524,9	65 222,8
5. Sécurité civile et sécurité incendie	18 517,4	-	4,5	18 521,9	18 521,9
Suite à la page	17 - 3				

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites aux bénéficiaires des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	17 295,3	156 691,2	5 130,5	20 904,5	10 909,6	210 931,1
Fonctionnement	3 278,8	46 998,0	1 354,2	5 849,1	2 089,8	59 569,9
Transfert	226,4	285,0	-	26 761,3	5 518,0	32 790,7
Créances douteuses et autres	-	-	-	-	-	-
	20 800,5	203 974,2	6 484,7	53 514,9	18 517,4	303 291,7
Effectif total	304	3 110	122	391	176	4 103
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements et avances	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5

Sécurité publique

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Éléments de gestion centrale	111 816,8	4 711,1	6 522,6	113 628,3	112 507,8
	415 108,5	4 711,1	6 557,1	416 954,5	412 969,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. A-23.1)					
Élément 4				1 939,6	1 939,6
Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, (L.R.Q., c. P-38.1)					
Élément 5				4 404,2	4 404,2
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 6				31,0	31,0
Crédit à voter				410 570,1	406 584,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	210 931,1	26 691,6		237 622,7	218 673,1
Fonctionnement	59 569,9	85 094,2		144 664,1	144 349,1
Transfert	32 790,7	-		32 790,7	48 069,8
Créances douteuses et autres	-	31,0		31,0	31,0
	303 291,7	111 816,8		415 108,5	411 123,0
Effectif total	4 103	3		4 106	4 106
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	6 522,6		6 522,6	6 522,6
Prêts, placements et avances	34,5	-		34,5	34,5
	34,5	6 522,6		6 557,1	6 557,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut, à l'exception de l'élément 4, être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter correspondant, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant sa partie « Transfert ».

Sécurité publique

Programme 2 Sûreté du Québec

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	269 456,4	-	44,9	269 501,3	249 654,5
2. Gestion interne et soutien	175 039,2	12 587,7	20 164,2	182 615,7	210 164,1
	444 495,6	12 587,7	20 209,1	452 117,0	459 818,6
Crédit à voter				452 117,0	459 818,6

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2004-2005	2003-2004
	1	2		
		(000 \$)		
Rémunération	140 959,8	34 593,4	175 553,2	181 450,7
Fonctionnement	10 267,2	80 849,6	91 116,8	94 006,0
Affectation à un fonds spécial	118 229,4	59 596,2	177 825,6	178 073,8
	269 456,4	175 039,2	444 495,6	453 530,5
Effectif total	1 750	804	2 554	2 554
Budget d'investissements				
Immobilisations	34,9	20 164,2	20 199,1	20 605,5
Prêts, placements et avances	10,0	-	10,0	10,0
	44,9	20 164,2	20 209,1	20 615,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Sécurité publique

Programme 3 Organismes relevant du ministre

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	11 024,6	-	2 943,0	13 967,6	13 967,6
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 776,3	-	140,1	2 916,4	2 916,4
3. Bureau du coroner	7 004,9	-	91,4	7 096,3	7 096,3
4. Commissaire à la déontologie policière	2 792,1	-	13,0	2 805,1	2 805,1
5. Comité de déontologie policière	1 857,4	-	10,8	1 868,2	1 868,2
	25 455,3	-	3 198,3	28 653,6	28 653,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (L.R.Q., c. L-6)					
Élément 1				3,4	3,4
Crédit à voter				28 650,2	28 650,2

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise également à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	8 358,7	2 022,3	3 887,3	2 421,5	1 324,9	18 014,7	18 014,7
Fonctionnement	2 665,9	754,0	3 117,6	370,6	532,5	7 440,6	7 440,6
	11 024,6	2 776,3	7 004,9	2 792,1	1 857,4	25 455,3	25 455,3
Effectif total	207	33	56	42	22	360	360
Budget d'investissements							
Immobilisations	2 935,3	138,9	88,4	12,0	6,8	3 181,4	3 181,4
Prêts, placements et avances	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	16,9	16,9
	2 943,0	140,1	91,4	13,0	10,8	3 198,3	3 198,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Sécurité publique

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Fonds des services de police	177 825,6	178 073,8
Total du portefeuille	177 825,6	178 073,8
Effectif total	3 763	3 763

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	138 205,8	135 208,2
Fonctionnement	33 146,4	37 529,6
Capital	5 866,9	4 566,1
Intérêt	606,5	769,9
Total du portefeuille	177 825,6	178 073,8

Sécurité publique

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne		
Formation des policiers et des pompiers	8 085,9	8 381,1
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Sécurité civile	2 444,2	3 867,0
Sécurité incendie	1 490,0	1 490,0
Services policiers en milieu autochtone	18 648,9	17 495,0
Autres crédits de transfert	1 071,7	15 786,7
Total du programme 1	<u>32 790,7</u>	<u>48 069,8</u>
Total du portefeuille	32 790,7	48 069,8

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	8 085,9	8 381,1
Municipalités	22 538,9	36 385,0
Organismes à but non lucratif	721,7	436,7
Personnes	1 444,2	2 867,0
Total du portefeuille	<u>32 790,7</u>	<u>48 069,8</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Support	<u>32 790,7</u>	<u>48 069,8</u>
Total du portefeuille	32 790,7	48 069,8

Transports

Programmes	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Infrastructures de transport	1 203 437,8	104 076,8	30 153,6	1 129 514,6	988 253,4
2. Systèmes de transport	348 509,7	1 199,4	2 415,8	349 726,1	342 467,9
3. Administration et services corporatifs	92 932,4	9 495,5	10 405,4	93 842,3	98 109,8
	1 644 879,9	114 771,7	42 974,8	1 573 083,0	1 428 831,1
Moins :					
Crédits permanents				19,2	19,2
Crédits reportés				-	3 664,5
Crédits à voter				1 573 063,8	1 425 147,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	198 748,5	199 388,4
Fonctionnement	408 813,0	401 155,5
Affectation à un fonds spécial	604 783,0	524 135,8
Transfert	432 400,4	368 758,1
Créances douteuses et autres	135,0	135,0
Total	1 644 879,9	1 493 572,8
Effectif des programmes	3 860	3 840
Effectif des fonds spéciaux	2 533	2 553
Effectif total	6 393	6 393
Budget d'investissements		
Immobilisations	42 774,8	49 713,0
Prêts, placements et avances	200,0	200,0
Total	42 974,8	49 913,0

Transports

Programme 1 Infrastructures de transport

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Construction des infrastructures de transport	707 943,8	104 076,8	12 000,0	615 867,0	538 305,5
2. Entretien des infrastructures de transport	390 266,2	-	18 153,6	408 419,8	399 273,2
3. Aide financière au réseau routier local	105 227,8	-	-	105 227,8	50 674,7
	<u>1 203 437,8</u>	<u>104 076,8</u>	<u>30 153,6</u>	<u>1 129 514,6</u>	<u>988 253,4</u>
Crédit à voter				1 129 514,6	988 253,4

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	-	117 061,6	-	117 061,6	117 517,4
Fonctionnement	104 576,8	266 635,9	-	371 212,7	360 723,5
Affectation à un fonds spécial	603 367,0	1 416,0	-	604 783,0	524 135,8
Transfert	-	5 152,7	105 227,8	110 380,5	55 827,4
	<u>707 943,8</u>	<u>390 266,2</u>	<u>105 227,8</u>	<u>1 203 437,8</u>	<u>1 058 204,1</u>
Effectif total	10	2 730	-	2 740	2 734
Budget d'investissements					
Immobilisations	12 000,0	17 953,6	-	29 953,6	33 420,6
Prêts, placements et avances	-	200,0	-	200,0	200,0
	<u>12 000,0</u>	<u>18 153,6</u>	<u>-</u>	<u>30 153,6</u>	<u>33 620,6</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant ses parties « Affectation à un fonds spécial » et « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit affecté à un fonds spécial des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Transports

Programme 2 Systèmes de transport

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Transport terrestre	276 013,4	-	47,9	276 061,3	269 381,7
2. Transport maritime	53 527,0	-	3,8	53 530,8	52 227,2
3. Transport aérien	5 984,7	-	-	5 984,7	6 279,5
4. Commission des transports du Québec	12 984,6	1 199,4	2 364,1	14 149,3	14 579,5
	348 509,7	1 199,4	2 415,8	349 726,1	342 467,9
Moins :					
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	872,8
Crédit à voter				349 726,1	341 595,1

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2004-2005	2003-2004
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Rémunération	5 950,4	952,9	759,2	8 623,8	16 286,3	16 564,4
Fonctionnement	871,1	5 413,6	1 058,0	4 360,8	11 703,5	12 559,5
Transfert	269 191,9	47 160,5	4 167,5	-	320 519,9	311 530,7
	276 013,4	53 527,0	5 984,7	12 984,6	348 509,7	340 654,6
Effectif total	108	21	18	171	318	318
Budget d'investissements						
Immobilisations	47,9	3,8	-	2 364,1	2 415,8	2 585,5
	47,9	3,8	-	2 364,1	2 415,8	2 585,5

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé du crédit de transfert de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2005-2006 jusqu'à concurrence de 3 % du montant de cette partie du crédit.

Transports

Programme 3

Administration et services corporatifs

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Direction	6 047,7	-	30,7	6 078,4	6 196,9
2. Services administratifs	70 122,6	9 495,5	10 294,2	70 921,3	73 489,5
3. Planification, recherche et développement	16 762,1	-	80,5	16 842,6	18 423,4
	<u>92 932,4</u>	<u>9 495,5</u>	<u>10 405,4</u>	<u>93 842,3</u>	<u>98 109,8</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Crédits reportés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				-	2 791,7
Crédit à voter				<u>93 823,1</u>	<u>95 298,9</u>

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2004-2005	2003-2004
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	5 034,6	47 554,3	12 811,7	65 400,6	65 306,6
Fonctionnement	613,1	22 433,3	2 850,4	25 896,8	27 872,5
Transfert	400,0	-	1 100,0	1 500,0	1 400,0
Créances douteuses et autres	-	135,0	-	135,0	135,0
	<u>6 047,7</u>	<u>70 122,6</u>	<u>16 762,1</u>	<u>92 932,4</u>	<u>94 714,1</u>
Effectif total	44	514	244	802	788
Budget d'investissements					
Immobilisations	30,7	10 294,2	80,5	10 405,4	13 706,9
	<u>30,7</u>	<u>10 294,2</u>	<u>80,5</u>	<u>10 405,4</u>	<u>13 706,9</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où ce crédit n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Transports

Crédits affectés à un fonds spécial

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures de transport		
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	603 367,0	522 761,8
Fonds de gestion de l'équipement roulant	1 416,0	1 374,0
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports	-	-
Total du portefeuille	604 783,0	524 135,8
Effectif total	2 533	2 553

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	76 764,4	70 997,7
Fonctionnement	36 174,8	38 358,2
Capital	270 708,7	222 963,3
Intérêt	221 135,1	191 816,6
Total du portefeuille	604 783,0	524 135,8

Transports

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures de transport		
Aide financière au réseau routier local	105 227,8	50 674,7
Transport terrestre	5 152,7	5 152,7
Total du programme 1	110 380,5	55 827,4
Programme 2 - Systèmes de transport		
Société des traversiers du Québec	38 916,1	37 393,8
Transport aérien	4 167,5	3 967,5
Transport en commun : Agence métropolitaine de transport	43 054,5	28 564,0
Transport en commun : fonctionnement	20 900,0	18 800,0
Transport en commun : immobilisations et service de la dette	143 150,5	151 806,3
Transport en commun : transport adapté aux personnes handicapées	56 650,1	53 400,1
Transport maritime	8 244,4	8 446,0
Transport terrestre	2 135,0	985,0
Autres crédits de transfert	3 301,8	8 168,0
Total du programme 2	320 519,9	311 530,7
Programme 3 - Administration et services corporatifs		
Autres crédits de transfert	1 500,0	1 400,0
Total du portefeuille	432 400,4	368 758,1

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises	13 949,4	13 771,0
Entreprises et organismes d'État	81 970,6	65 957,8
Institutions d'enseignement	617,4	617,4
Municipalités	331 927,9	285 726,8
Organismes à but non lucratif	2 585,1	1 335,1
Personnes	1 350,0	1 350,0
Total du portefeuille	432 400,4	368 758,1

Transports

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	23 469,7	22 386,4
Fonctionnement	7 157,4	6 173,9
Capital	159 550,5	134 457,1
Intérêt	79 184,3	77 064,4
Support	163 038,5	128 676,3
Total du portefeuille	432 400,4	368 758,1

Travail

Programme	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Travail	63 926,4	1 715,0	12 371,8	74 583,2	76 256,3
Moins :					
Crédits permanents				2 454,3	2 486,7
Crédits reportés				1 120,0	199,8
Crédits déjà votés				8 300,0	-
Crédit à voter*				62 708,9	73 569,8

* Le crédit à voter pour le programme 1 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Rémunération	41 085,1	40 657,3
Fonctionnement	15 529,5	15 484,3
Transfert	7 235,6	7 235,6
Créances douteuses et autres	76,2	76,2
Total	63 926,4	63 453,4
Effectif du programme	771	771
Effectif total	771	771
Budget d'investissements		
Immobilisations	12 370,8	15 016,9
Prêts, placements et avances	1,0	1,0
Total	12 371,8	15 017,9

Travail

Programme 1 Travail

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
1. Relations du travail	19 103,2	631,2	1 101,3	19 573,3	18 969,9
2. Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre	429,5	-	1,0	430,5	380,5
3. Commission de l'équité salariale	5 620,6	100,2	634,5	6 154,9	6 185,4
4. Conseil des services essentiels	2 384,4	50,4	35,0	2 369,0	2 401,4
5. Régie du bâtiment du Québec	29 338,7	933,2	10 600,0	39 005,5	41 269,1
Suite à la page	19 - 3				

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments, de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du ministère du Travail.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous-total
	1	2	3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	13 000,6	261,4	3 971,4	1 772,5	22 079,2	41 085,1
Fonctionnement	5 916,3	168,1	1 649,2	611,4	7 184,5	15 529,5
Transfert	185,6	-	-	-	-	185,6
Créances douteuses et autres	0,7	-	-	0,5	75,0	76,2
	19 103,2	429,5	5 620,6	2 384,4	29 338,7	56 876,4
Effectif total	249	6	67	22	427	771
Budget d'investissements						
Immobilisations	1 101,3	-	634,5	35,0	10 600,0	12 370,8
Prêts, placements et avances	-	1,0	-	-	-	1,0
	1 101,3	1,0	634,5	35,0	10 600,0	12 371,8

Travail

Programme 1 (suite)

Éléments	2004-2005			2003-2004	
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits	Crédits
			(000 \$)		
6. Contribution financière du ministère du Travail à la Commission des relations du travail	7 050,0	-	-	7 050,0	7 050,0
	<u>63 926,4</u>	<u>1 715,0</u>	<u>12 371,8</u>	<u>74 583,2</u>	<u>76 256,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				0,7	0,7
Élément 4				0,5	0,5
Élément 5				75,0	75,0
Code du travail, (L.R.Q., c. C-27)					
Élément 4				2 368,5	2 400,9
Crédits reportés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2002-2003 (2002, c. 3)				1 120,0	199,8
Crédits déjà votés					
Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4)				8 300,0	-
Crédit à voter*				<u>62 708,9</u>	<u>73 569,8</u>

* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006 apparaissant à la page suivante.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2004-2005	2003-2004
			(000 \$)		
Rémunération	41 085,1	-		41 085,1	40 657,3
Fonctionnement	15 529,5	-		15 529,5	15 484,3
Transfert	185,6	7 050,0		7 235,6	7 235,6
Créances douteuses et autres	<u>76,2</u>	-		<u>76,2</u>	<u>76,2</u>
	<u>56 876,4</u>	<u>7 050,0</u>		<u>63 926,4</u>	<u>63 453,4</u>
Effectif total	771	-		771	771
Budget d'investissements					
Immobilisations	12 370,8	-		12 370,8	15 016,9
Prêts, placements et avances	<u>1,0</u>	-		<u>1,0</u>	<u>1,0</u>
	<u>12 371,8</u>	-		<u>12 371,8</u>	<u>15 017,9</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé du crédit des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2005-2006, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2004-2005, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant sa partie « Transfert », et ce, dans la mesure où le total alloué à ces éléments n'est pas augmenté par un recours au Fonds de suppléance.

Travail

Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'année financière 2005-2006

2005-2006
(000 \$)

Budget d'investissements

Programme 1 - Travail

Élément 5 - Régie du bâtiment du Québec

Immobilisations

9 500,0

Total du portefeuille

9 500,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le financement du projet de modernisation des processus d'affaires et des systèmes de la Régie du bâtiment du Québec dont la réalisation s'étendra sur plus d'un exercice financier.

Travail

Crédits de transfert

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Programme 1 - Travail		
Commission des relations du travail	7 050,0	7 050,0
Autres crédits de transfert	185,6	185,6
Total du programme 1	7 235,6	7 235,6
Total du portefeuille	7 235,6	7 235,6

Ventilation par bénéficiaires

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 150,0	7 150,0
Organismes à but non lucratif	85,6	85,6
Total du portefeuille	7 235,6	7 235,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2004-2005	2003-2004
	(000 \$)	
Fonctionnement	7 050,0	7 050,0
Support	185,6	185,6
Total du portefeuille	7 235,6	7 235,6

